



Observatoire de l'Action Gouvernementale, asbl

Siège social: Bujumbura - Burundi

B.P. 3113 Bujumbura * Tél: 22 21 88 20

E-mail : oag@cbinet.net * Site Web: www.oag.bi

11.11.11

VECHT MEE TEGEN ONRECHT

Analyse contextuelle de la situation politique et socioéconomique au Burundi au début de la législature 2025–2030

Bujumbura, Octobre 2025

Remerciements.

Au terme de la présente analyse, l'Observatoire de l'Action Gouvernementale tient à remercier Monsieur Elias SENTAMBA, consultant, pour avoir accepté de collaborer avec l'OAG dans son élaboration.

Ses remerciements vont également à l'endroit des membres du comité de lecture du rapport d'observation dont les noms suivent :

Monsieur Jean Marie BUKURU, Professeur à l'Université du Burundi;
Monsieur Dieudonné NTANAGO, Membre de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale.;
Monsieur Jean Bosco NZOSABA, Secrétaire Exécutif de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale.

Table des matières

Remerciements	3
Table des matières	5
Résumé exécutif	7
Introduction	9
Chap. 1 : Un contexte politique à la croisée des chemins	11
1.1. Le paysage politique post-électoral.....	11
1.1.1. Hégémonie du CNDD-FDD : implications politiques multiformes	12
1.1.2. Faiblesse de l'opposition et des contre-pouvoirs institutionnels	15
1.2. Le redécoupage administratif : impacts sur la gouvernance.....	23
1.2.1. Réduction du nombre de provinces et de communes : enjeu d'efficacité administrative.....	23
1.2.2. Risques de marginalisation locale et défis de proximité citoyenne ..	27
1.3. Les nouveaux équilibres institutionnels.....	30
1.3.1. Nécessité de renforcement des capacités des nouvelles institutions	30
1.3.2. Coordination verticale et horizontale dans la nouvelle architecture territoriale.....	36
Conclusion partielle.....	41
Chap. 2 : Un contexte socio-économique sous forte pression	42
2.1. Crise monétaire et inflation	42
2.1.1. Dépréciation du franc burundais : causes structurelles et conjoncturelles	42
2.1.2. Hausse généralisée des prix et perte de pouvoir d'achat des ménages	47
2.2. Pénuries persistantes et paralysie des services.....	52
2.2.1. Pénurie de carburant : effets en cascade sur plusieurs secteurs d'activité.....	53
2.2.2. Déficit énergétique et insécurité logistique pour les institutions publiques	59
2.3. Vulnérabilités sociales et économiques	63
2.3.2. Tensions sociales latentes.....	67
Conclusion partielle.....	71
Chap. 3. Défis à relever et opportunités à saisir	72
3.1. Les principaux défis à l'agenda des institutions	72

3.1.1. Rétablir la confiance dans la gouvernance économique et institutionnelle.....	72
3.1.2. Garantir un service public de qualité malgré les contraintes financières	76
3.2. Opportunités offertes par la nouvelle configuration politique	81
3.2.2. Potentiel de redynamisation des territoires.....	85
Conclusion partielle.....	91
Conclusion	92
Éléments bibliographiques	93

Résumé exécutif

À l'aube de la législature 2025–2030, le Burundi se trouve à un moment charnière de son histoire politique, institutionnelle et socioéconomique. Les élections générales de 2025 ont consacré une victoire écrasante du CNDD-FDD, renforçant sa mainmise sur toutes les institutions républicaines. Cette domination soulève des interrogations cruciales sur la vitalité démocratique, l'équilibre des pouvoirs et la qualité du débat parlementaire. Parallèlement, le redécoupage administratif réduisant le nombre de provinces de 18 à 5 et celui des communes de 119 à 42 réorganise le territoire dans un objectif de rationalisation de la gouvernance. Ses effets sur la représentativité et la proximité citoyenne restent toutefois à mesurer.

Sur le plan socioéconomique, le pays traverse une période de fortes tensions. La dépréciation du franc burundais, l'inflation persistante, les pénuries de carburant et d'électricité, la hausse du coût de la vie, etc. fragilisent les ménages et accentuent les vulnérabilités sociales. Le chômage élevé, la pauvreté généralisée et la migration des jeunes diplômés menacent la cohésion sociale et le capital humain. Ces contraintes testent la capacité des institutions à répondre aux besoins de la population et à préserver la stabilité nationale.

La législature 2025–2030 apparaît ainsi comme un tournant décisif. Les défis majeurs se déclinent en trois axes : (i) **Politique** : domination du CNDD-FDD, affaiblissement des contre-pouvoirs, méfiance citoyenne et risque d'immobilisme institutionnel ; (ii) **Économique** : dépréciation monétaire, inflation, pénuries de carburant et d'électricité, déficit de la balance des paiements, faible aide extérieure liée aux sanctions post-crise de 2021, faible diversification économique et infrastructures insuffisantes ; (iii) **Social** : dégradation des services publics, inégalités croissantes, chômage des jeunes et inclinaison à la fuite des compétences.

Malgré ces contraintes, des opportunités significatives peuvent être mobilisées, notamment : (i) **Stabilité institutionnelle post-électorale**, propice à la mise en œuvre de réformes profondes ; (ii) **Redécoupage**

administratif, favorisant une gouvernance de proximité plus efficace ; (iii) **Modernisation économique et sociale**, via la digitalisation, la réforme budgétaire, le développement agricole et les partenariats public-privé, ainsi que (iv) **Vision stratégique à long terme (2040–2060)**, offrant un cadre pour une gouvernance plus inclusive et responsable. Pour transformer ces défis en leviers de développement durable, le Burundi devra : renforcer la redevabilité institutionnelle, améliorer la prestation des services publics, promouvoir la participation citoyenne et engager des réformes économiques structurelles ciblées. La législature 2025–2030 constitue ainsi une occasion unique de consolider la stabilité politique, de redynamiser les territoires et de renforcer la cohésion sociale, à condition que la volonté politique se traduise par des mesures aussi concrètes qu’inclusives.

Introduction

À l'orée de la législature 2025–2030, le Burundi entre dans une phase charnière de son histoire politique et institutionnelle. L'élection des députés et des conseillers communaux le 5 juin 2025, suivie de celle des sénateurs le 23 juillet et des conseillers de colline et de quartier le 25 août, marque l'ouverture d'un nouveau cycle politique. Cette séquence électorale s'inscrit dans un contexte inédit, celui d'un redécoupage administratif profond réduisant le nombre de provinces de 18 à 5 et celui des communes de 119 à 42. Présentée comme une réforme de rationalisation et d'efficacité de l'action publique, cette réorganisation territoriale redéfinit les rapports entre l'État central et les entités locales, et introduit une nouvelle donne politico-administrative dont les effets à long terme restent à observer.

Toutefois, la victoire écrasante du CNDD-FDD à l'ensemble des scrutins confère au parti présidentiel un contrôle quasi exclusif des institutions, soulevant des interrogations sur la vitalité démocratique, l'équilibre des pouvoirs et la qualité du débat parlementaire. Cette concentration politique s'opère dans un contexte socioéconomique particulièrement tendu, marqué par la dépréciation du franc burundais, la pénurie persistante de carburant, la hausse du coût de la vie et la précarisation des ménages. Ces tensions mettent à l'épreuve la capacité de résilience du pays et la légitimité des nouvelles institutions à répondre efficacement aux attentes de la population.

Dans cette configuration, la législature 2025–2030 s'annonce déterminante pour évaluer la capacité du Burundi à impulser une gouvernance plus efficace, inclusive et responsable. C'est dans cette optique que l'Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG) entreprend une **analyse contextuelle de la situation politique et socioéconomique au Burundi au début de la législature 2025–2030**, afin d'éclairer les acteurs publics, privés et la société civile sur les principaux défis et opportunités qui se présentent à ce tournant de la vie nationale. Cette étude se veut également un instrument de référence pour mesurer, à l'horizon 2030, la contribution réelle des institutions issues de ces réformes à la consolidation politique, à la relance économique et à la cohésion sociale du pays.

Le présent travail s'articule autour de trois chapitres complémentaires permettant de saisir les dynamiques actuelles du Burundi. Intitulé « **Un contexte politique à la croisée des chemins** », le chapitre premier analyse la profonde reconfiguration de l'État burundais à la suite du redécoupage administratif et de la domination politique du CNDD-FDD, en interrogeant ses implications sur la gouvernance, la décentralisation et l'équilibre des pouvoirs. Quant au deuxième chapitre intitulé « **Un contexte socioéconomique sous forte pression** », il dresse un état des lieux des principaux défis économiques et sociaux, notamment la dépréciation monétaire, la pénurie de carburant et la cherté de la vie, tout en examinant leurs effets sur la stabilité nationale.

Enfin, le dernier et troisième chapitre intitulé « **Défis à relever et opportunités à saisir** », met en perspective les enjeux identifiés en proposant des pistes d'action et des leviers institutionnels susceptibles de renforcer la gouvernance, la résilience économique et la cohésion nationale au cours de cette législature 2025-2030.

Chap. 1 : Un contexte politique à la croisée des chemins

L'année 2025 marque un tournant politique majeur pour le Burundi, à la croisée des chemins entre continuité et renouvellement démocratique. La reconduction triomphale du CNDD-FDD à l'issue des élections générales confirme la suprématie d'un parti solidement enraciné dans l'appareil d'État depuis deux décennies, mais interroge sur la vitalité du pluralisme et l'équilibre des pouvoirs dans le pays. Derrière une stabilité institutionnelle apparente, se dessine en effet un paysage politique dominé par une hégémonie quasi totale, où la faiblesse de l'opposition et l'effacement progressif des contre-pouvoirs risquent d'appauvrir le débat démocratique et d'affaiblir la gouvernance. Comprendre cette configuration post-électorale implique d'en examiner les ressorts — de la concentration du pouvoir au sein du CNDD-FDD à la fragilisation des institutions de contrôle — afin d'évaluer ses implications sur la trajectoire politique, institutionnelle et sociale du Burundi.

1.1. Le paysage politique post-électoral

La reconduction triomphale du CNDD-FDD à l'issue des élections de 2025 confirme son hégémonie sur la scène politique burundaise, prolongeant une domination entamée il y a près de vingt ans. Si cette continuité peut être perçue comme un gage de stabilité, elle soulève de sérieuses inquiétudes quant à la séparation effective des pouvoirs et à la vitalité du débat démocratique. Le monopole du pouvoir, exercé par un seul parti sur les principales institutions – exécutif, législatif et judiciaire – affaiblit les mécanismes de contre-pouvoir, marginalise l'opposition, et réduit les espaces de participation pluraliste. Dans un tel contexte, la démocratie risque de se vider de sa substance, au profit d'un système formellement institutionnel mais largement fermé à la diversité politique et au contrôle citoyen.

1.1.1. Hégémonie du CNDD-FDD : implications politiques multiformes

À l'issue des élections générales de 2025, le CNDD-FDD a consolidé sa domination sur le paysage politique burundais, confortant ainsi une hégémonie déjà bien ancrée depuis près de deux décennies :

(i) Au niveau de l'Assemblée nationale : A l'issue des élections législatives en effet, le Journal Iwacu titrait à juste titre : « *Élections 2025 : Le CNDD-FDD rafle tout aux législatives* »¹. De fait, le CNDD-FDD a obtenu 96,51 % des suffrages exprimés, l'UPRONA ne recevait que 1,38%, le CNL 0,58%. Aucun parti de l'opposition n'a donc franchi le seuil de 2% de votes nécessaires pour obtenir un siège à l'Assemblée nationale. Le CNDD-FDD comptait donc 100 députés, auxquels s'ajoutaient, en vertu des dispositions constitutionnelles sur la composition ethnique et le genre, 8 députés supplémentaires cooptés (4 hommes et 4 femmes hutu) ont été ajoutés, ainsi que 3 représentants de la communauté Batwa (2 hommes, 1 femme). La nouvelle Assemblée nationale compte donc 111 députés dont 11 cooptés, ce qui signifie que l'opposition n'en trouve définitivement écartée.

(ii) Au niveau du Sénat : Les élections sénatoriales du mercredi 23 juillet se sont déroulées dans une indifférence quasi générale, sans couverture médiatique ni implication visible des partis d'opposition, pour une raison évidente : elles ne représentaient aucun enjeu réel. En effet, l'écrasante majorité des conseillers communaux appelés à voter, issus du CNDD-FDD qui avait raflé presque tous les sièges lors des législatives et communales du 5 mai, garantissait sans surprise une domination tout aussi écrasante du parti au Sénat. À Bujumbura, comme ailleurs dans le pays, le scrutin s'est tenu rapidement et sans incident notable — au centre culturel islamique, les 277 conseillers de la province avaient déjà voté à 8h30, à peine deux heures après l'ouverture du bureau. Le président de la CENI, Prosper Ntahorwamiye, s'est rendu sur place pour superviser une opération dont l'issue ne faisait aucun doute.

¹ MBAZUMUTIMA (Abbas), Burundi/Élections 2025 : Le CNDD-FDD rafle tout aux législatives, Journal Iwacu, Numéro du 12 juin 2025

(iii)Au niveau des conseils communaux: Les résultats provisoires des élections communales et législatives de 2025, publiés les 10 et 11 juin, révèlent sans ambiguïté une hégémonie écrasante du CNDD-FDD sur l'ensemble du pays, au point que l'on peut parler d'un véritable raz-de-marée politique. Avec 1 031 sièges remportés sur les 1 052 en jeu au niveau communal, le parti présidentiel n'a laissé que des miettes à l'opposition : 16 sièges pour l'UPRONA et à peine 4 pour le CNL. Dans toutes les provinces, des résultats similaires se répètent à l'identique, parfois avec des scores frôlant les 100 %, comme à Gisuru ou Ntakangwa, ou avec des majorités si écrasantes, même dans d'anciens bastions de l'opposition (comme Matana ou Bujumbura-rural), qu'elles soulèvent de sérieuses interrogations sur le déroulement du scrutin. À Butanyerera, le CNDD-FDD rafle la totalité des 200 sièges — le seul élu non issu du parti ayant été coopté au titre de la représentation communautaire. Même dans la capitale économique Bujumbura, longtemps perçue comme un terrain difficile pour le pouvoir, le CNDD-FDD s'est imposé presque sans partage. Cette uniformité spectaculaire des résultats, jusqu'aux régions historiquement peu favorables, alimente les critiques de l'opposition², qui remet en cause la transparence du processus électoral et voit dans cette victoire totale non pas une adhésion populaire massive, mais le reflet d'un système verrouillé à son avantage.

(iv)Au niveau des conseils collinaires/de quartier : Bien que les élections des conseillers de colline et de quartier, tenues sur l'ensemble des 3 044 entités administratives du pays pour pourvoir 15 220 postes, aient été officiellement organisées sans étiquette partisane, la réalité du terrain a révélé une tout autre dynamique. En pratique, la quasi-totalité des candidats élus étaient affiliés, de manière plus ou moins ouverte, au CNDD-FDD, confirmant ainsi la mainmise du parti au pouvoir sur tous les échelons de gouvernance locale. Selon la CENI, près de 6 millions de citoyens ont participé à ce scrutin, dont les résultats, sans surprise, ont renforcé l'emprise du CNDD-FDD sur l'appareil administratif de proximité.

² Cf. les échanges entre acteurs politiques lors de la conférence que j'avais animée le 15 septembre, à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie (Hôtel Emeraude)

Le moins que l'on puisse dire des résultats obtenus par le CNDD-FDD à différents scrutins est que l'écrasante domination du CNDD-FDD sur l'ensemble des institutions burundaises à l'issue des élections de 2025 — présidence de la République, majorité absolue à l'Assemblée nationale, contrôle du Sénat et de la quasi-totalité des postes locaux — a des implications profondes sur l'équilibre démocratique du pays. La première concerne directement la séparation des pouvoirs : bien que consacrée par la Constitution, elle devient largement théorique lorsque l'exécutif, le législatif et, dans une certaine mesure, le judiciaire sont tous sous l'influence directe d'un seul parti. L'Assemblée nationale et le Sénat, dominés par une majorité écrasante, ont de faibles chances de jouer pleinement leur rôle de contrôle; les débats sont réduits à des formalités, et la pluralité d'opinions y est pratiquement absente. Le pouvoir judiciaire, quant à lui, risque de voir son indépendance mise à mal par des nominations partisans, ce qui compromettrait sa capacité à trancher les litiges de manière impartiale, à protéger les droits fondamentaux et à lutter efficacement contre la corruption.

Dans pareil contexte, l'opposition, déjà affaiblie numériquement, se retrouve marginalisée du débat politique, sans véritable poids institutionnel ni accès équitable à l'espace médiatique. Le risque est alors que la vie politique burundaise se transforme en un système de gestion verticale du pouvoir, où la contestation risque d'être perçue comme une menace, et où la redevabilité deviendrait davantage une exception qu'une norme. Cette concentration du pouvoir favorise l'uniformisation du discours, risque d'étouffer d'une certaine manière la diversité des opinions et d'affaiblir les contre-pouvoirs essentiels au fonctionnement d'un État de droit. Si le gouvernement affiche ponctuellement une volonté d'inclusion à travers certaines réformes ou consultations, ces gestes restent insuffisants en l'absence de mécanismes institutionnels solides et crédibles. Ainsi, la stabilité institutionnelle apparente masque une démocratie fragilisée, où l'absence de compétition réelle et de contrôle effectif du pouvoir risque d'ouvrir la voie à l'autoritarisme et au désengagement croissant des citoyens.

En somme, la configuration politique issue des élections de 2025 au Burundi, dominée par la victoire écrasante du CNDD-FDD, consacre un monopartisme

de fait qui, s'il peut offrir une stabilité institutionnelle apparente, soulève de profondes interrogations quant à la consolidation démocratique et à l'inclusivité de la gouvernance. La gestion de cette hégémonie politique devrait s'accompagner d'un effort délibéré du parti au pouvoir pour transformer cette domination en outil de service public, en privilégiant la compétence, la transparence et l'intérêt général plutôt qu'une logique partisane. Parallèlement, la défaite de l'opposition, qui se traduit par une quasi-exclusion de la gestion des affaires publiques, appelle à une réflexion sur les mécanismes d'inclusion politique et de dialogue national permettant d'éviter une marginalisation durable des forces alternatives. À défaut d'un tel équilibre, le risque est grand de voir s'installer une gouvernance fermée, fragilisant la redevabilité, l'espace civique et la confiance citoyenne. La durabilité du système politique burundais dépendra donc de sa capacité à concilier stabilité et pluralisme, en réhabilitant la participation de tous les acteurs dans la construction d'un État de droit véritablement fonctionnel et partagé.

1.1.2. Faiblesse de l'opposition et des contre-pouvoirs institutionnels

Au lendemain des élections générales de 2025, le paysage institutionnel burundais est plus que jamais dominé par le CNDD-FDD, rendant quasi inexistante toute capacité de contre-pouvoir réel. Si cette prédominance peut être interprétée comme le signe d'une stabilité politique apparente, elle fragilise en réalité les fondements mêmes d'un système démocratique équilibré. Outre l'absence d'une opposition parlementaire efficace, les principales institutions censées jouer un rôle de régulation et de contrôle courent le risque d'être neutralisées. Une analyse détaillée des contre-pouvoirs constitutionnels révèle l'ampleur de leur affaiblissement dans ce contexte politique verrouillé.

- (i) Une gouvernance sans contrepoids, avec la marginalisation de l'opposition à tous les niveaux de l'Etat : À la suite du scrutin de 2025, remporté à près de 100 % par le CNDD-FDD, le Burundi est entré dans une législature caractérisée par l'effacement quasi total de l'opposition politique. Bien que qualifiée de démocratique

par les autorités, cette victoire écrasante, a vidé le jeu institutionnel de toute pluralité représentative, instaurant un monopole absolu du pouvoir aussi législatif qu'exécutif.

Sans députés issus de partis d'opposition ni de figures politiques capables d'offrir une voix dissidente, le Parlement a perdu sa fonction de contre-pouvoir. Les débats parlementaires ne sont désormais plus que des formalités validant les orientations de l'exécutif, sans confrontation d'idées ni contrôle effectif. Cette dynamique rappelle ce que Linz appelait une « *dérive autoritaire par consensus formel* », où les institutions conservent leur apparence démocratique mais sont vidées de leur substance délibérative³.

Cette marginalisation s'étend aussi au niveau local, où elle prive les mécanismes de planification participative — notamment les Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC) — d'un apport pluraliste essentiel. Les conseillers collinaires, de quartiers et communaux issus de l'opposition auraient pu jouer un rôle central dans l'identification des priorités locales, en portant les besoins réels des populations susceptibles d'être exclues du discours dominant. Leur exclusion ou neutralisation politique empêche l'émergence d'une gouvernance ancrée dans la diversité des réalités sociales, économiques et territoriales.

De plus, cette absence de voix contradictoires dans les instances locales de consultation et de décision contribue à affaiblir la reddition de comptes, à réduire l'espace du débat public et à renforcer les logiques d'arbitraire administratif. Le processus de développement devient alors centralisé, uniformisé, et moins réactif aux besoins spécifiques des communautés.

En somme, la concentration totale du pouvoir entre les mains du CNDD-FDD, sans contrepoids institutionnel ni participation effective de l'opposition, court le risque d'engendrer une gouvernance déséquilibrée, peu inclusive et peu redevable. Cette configuration fragilise les bases mêmes de la démocratie représentative, tout en compromettant la qualité du développement local,

³ LINZ (Juan), 1978, *The Breakdown of Democratic Regimes*, Johns Hopkins University Press, p. 27.

désormais enclin à être déconnecté des dynamiques et des besoins réels des populations. Sans un minimum de pluralisme, tant au niveau central que local, les mécanismes de planification risquent de devenir purement techniques, dépolitisés et inefficaces à long terme

- (ii) La Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH): À la suite de la victoire écrasante du CNDD-FDD qui lui a permis de consolider sa mainmise sur l'ensemble des institutions, la CNIDH se retrouve dans une situation paradoxale. Investie d'un mandat de protection des droits fondamentaux, elle risque néanmoins d'être dépourvue de l'indépendance nécessaire pour exercer pleinement ses fonctions. Comme l'indique Carver, « *le mode de nomination est souvent un indicateur décisif du degré d'autonomie réelle de ces commissions* »⁴. Or, la nomination des membres de la CNIDH par le pouvoir exécutif a de fortes chances de limiter sa capacité à enquêter sur des abus commis par l'État ou les forces de sécurité.

Cette situation n'est pas propre au Burundi. Smith rappelle que, dans de nombreux régimes autoritaires, les institutions nationales des droits de l'homme servent surtout à « maintenir l'apparence de responsabilité » sans offrir une réelle protection aux citoyens⁵. Les rapports de la CNIDH, bien que publiés régulièrement, sont rarement débattus, peu médiatisés et rarement suivis d'effets. Thomas Carothers qualifie ce type de fonctionnement de « façade institutionnelle », où la forme remplace le fond⁶. Dépourvue en effet de pouvoir d'enquête contraignant ou de mécanismes de sanction, la CNIDH reste confinée à un rôle consultatif. Comme le souligne Alston, sans de tels outils, ces institutions sont « condamnées à des fonctions symboliques »⁷.

⁴ CARVER(Richard), 2014, *Human Rights Quarterly*, Vol. 36, p. 446

⁵ SMITH (Anne), 2006, *Human Rights Quarterly*, Vol. 28, p. 908

⁶ CAROTHER (Thomas), 2022, *Confronting the Weakest Link: Aiding Political Parties in New Democracies*, Carnegie Endowment for International Peace, p. 121.

⁷ ALSTON (Philip), 2005, *Non-State Actors and Human Rights*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 39

Dans ce contexte, la CNIDH risque de n'être qu'un outil de légitimation aux yeux des bailleurs internationaux, ce que Stephen Hopgood appelle une «externalisation de la légitimité »⁸ sans réel impact sur la protection des droits humains au niveau national.

- (iii) L'Office de l'Ombudsman : Dans un État où le parti CNDD-FDD a obtenu une victoire électorale écrasante en 2025, consolidant sa mainmise sur l'ensemble des institutions publiques, le rôle de l'Office de l'Ombudsman devient d'autant plus stratégique. Théoriquement conçu comme un intermédiaire entre l'administration et les citoyens, ce bureau devrait incarner une voie de recours accessible contre les abus de pouvoir, la mauvaise administration et les atteintes aux droits des usagers.

Cependant, la légitimité et l'efficacité de cette institution risquent de rester structurellement compromises. Dans les régimes dominés par un parti hégémonique, les institutions de médiation sont souvent réduites à une fonction symbolique, sans réel pouvoir d'influence. Comme le note Olivier de Sardan dans de nombreux pays africains, les mécanismes formels de redevabilité sont « neutralisés par le primat du politique et par une culture du compromis qui évite toute confrontation frontale »⁹.

- (iv) La Cour des comptes et l'Inspection générale de l'État (IGE) : La mainmise du parti CNDD-FDD sur l'ensemble des institutions risque de compromettre l'équilibre des pouvoirs. Les organes de contrôle tels que la Cour des comptes et de l'Inspection générale de l'État (IGE) pourraient jouer un rôle crucial, en tant qu'institutions conçues comme des instruments clés de la transparence budgétaire et de la lutte contre la corruption. Comme le souligne Rosanvallon, la redevabilité repose sur une

⁸ HOPGOOD (Stephen), 2013, *The Endtimes of Human Rights*, Ithaca, New York, Cornell University Press, p.126

⁹ OLIVIER DE SARDAN (Jean-Pierre), 2015, *La rigueur du quotidien : La gouvernance par le bas en Afrique de l'Ouest*, Karthala, Paris, p. 142.

« exigence démocratique » visant à faire de l'administration « une institution contrôlable »¹⁰ .

Cependant, dans les faits, leur action reste largement entravée par des facteurs structurels et politiques. Le manque chronique de moyens humains, techniques et financiers limite considérablement leur capacité d'investigation. De surcroît, l'absence d'autonomie politique rend ces institutions vulnérables aux interférences du pouvoir exécutif. Comme le note Médard dans son étude sur l'État néo-patrimonial en Afrique, « *l'appareil administratif est souvent capté par les logiques de loyauté partisane plus que par les principes de neutralité et d'impartialité* »¹¹. Il est donc fort probable que la Cour des comptes et l'IGE soient confrontés à pareilles entraves si systémiques.

(v) Le Parlement : Bien que le Parlement – composé de l'Assemblée nationale et du Sénat – soit, sur le plan constitutionnel, investi de la mission de légiférer et de contrôler l'action de l'exécutif, il tend, dans les régimes de parti dominant, à se transformer en une simple chambre d'enregistrement des décisions gouvernementales. Ce phénomène pourrait s'observer au Burundi, où, à l'issue des élections de 2025, le CNDD-FDD a obtenu 96,5 % des sièges à l'Assemblée nationale, tandis que le Sénat reproduit les mêmes rapports de force. Une telle configuration rappelle ce que Gandhi et Przeworski qualifient d'« institutions autoritaires » : des structures qui miment les mécanismes démocratiques tout en consolidant le pouvoir en place, servant davantage à coopter qu'à représenter¹².

Dans un tel contexte, les débats parlementaires sont réduits à des échanges formels, sans véritable contradiction ni capacité de délibération pluraliste. Kenneth F. Greene montre bien comment un parti dominant, maîtrisant les

¹⁰ ROSANVALLON (Pierre), 2008, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Seuil, Paris, p. 225.

¹¹ MEDARD (Jean-François), (dir.) 1991, *États d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise*, Karthala, Paris, 1991, p. 163.

¹² GANDHI (Jennifer) & PRZEWORSKI (Adam), 2006, *Authoritarian Institutions and the Survival of Autocrats*, Cambridge University Press, Cambridge, p. 128

ressources étatiques, affaiblit durablement les oppositions, lesquelles se trouvent privées de la capacité d'amender les textes ou de mettre en place des mécanismes de contrôle comme les enquêtes parlementaires¹³. De leur côté, Hadenius et Teorell expliquent que cette homogénéisation du paysage parlementaire contribue à une « dé-démocratisation fonctionnelle », où la séparation des pouvoirs devient illusoire malgré le maintien de formes institutionnelles démocratiques¹⁴. Enfin, Levitsky et Way, en étudiant les régimes dits « autoritaires compétitifs », soulignent que ce type de domination électorale et institutionnelle affaiblit les mécanismes d'*accountability* et réduit la capacité du Parlement à jouer son rôle de contre-pouvoir¹⁵. Ainsi, l'homogénéité politique actuelle au sein du Parlement burundais rend non seulement illusoire tout contrôle effectif de l'exécutif, mais elle appauvrit également la qualité du débat démocratique, privant l'espace législatif de sa fonction critique essentielle au bon fonctionnement d'un régime pluraliste.

(vi) Le pouvoir judiciaire : Censé incarner l'arbitrage impartial entre les citoyens d'un côté et entre citoyens et l'État de l'autre côté, la magistrature risque de peiner à s'extraire de l'emprise de l'Exécutif. Il convient de dire que dans les systèmes politiques dominés par des partis quasi uniques, la faiblesse du pouvoir judiciaire face à l'exécutif nourrit une inquiétude profonde, tant au sein de la population que chez les magistrats eux-mêmes. Les décisions rendues dans des affaires politiquement sensibles sont fréquemment perçues comme entachées de partialité, ce qui affaiblit leur légitimité aux yeux de l'opinion publique. Ce déficit de crédibilité est amplifié par une méfiance structurelle, nourrie par l'absence d'un historique de décisions indépendantes, comme le montrent Voth et Ocampo dans leurs travaux sur la

¹³ GREENE (Kenneth F.), 2010, *The Political Economy of Authoritarian Single Party Dominance*, University of California Press, Berkeley, pp. 15–20

¹⁴ HADENIUS(Axel) & TEORELL(Jan), 2007, *Pathways from Authoritarianism*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, pp. 147-149

¹⁵ LEVITSKY (Steven) et WAY(Lucan), 2010, *Competitive Authoritarianism*, Cambridge University Press, Cambridge, pp.5-10

confiance institutionnelle¹⁶. Ces auteurs rappellent que l'indépendance judiciaire ne se réduit pas à des garanties formelles : elle repose aussi sur une culture de l'indépendance, construite par la pratique constante de décisions non partisans. Or, dans les régimes à parti dominant, la réalité est souvent toute autre : les juges sont contraints à une auto-censure, mus par la crainte de sanctions administratives ou de mutations punitives, comme l'attestent plusieurs témoignages recueillis dans les pays du Maghreb¹⁷. Cette spirale de défiance alimente un sentiment d'impunité chez les gouvernants et démobilise les citoyens victimes d'injustices, qui hésitent à porter plainte devant des juridictions nationales perçues comme inféodées. Ainsi, la faiblesse du pouvoir judiciaire devient une menace directe pour l'État de droit, consolidant la mainmise du parti dominant et vidant de leur substance les principes constitutionnels de séparation des pouvoirs.

(vii) Société civile : Dans le Burundi post-électoral de 2025, où le CNDD-FDD exerce un contrôle quasi absolu sur l'ensemble des institutions, la société civile est appelée à évoluer dans un espace de plus en plus restreint. Dans ce contexte de quasi-monopartisme, les organisations de la société civile (OSC) non alignées sur les orientations officielles verront leur marge d'action fortement comprimée, comme cela a été observé dans d'autres régimes autoritaires¹⁸. Les méthodes de restriction pourraient inclure des exigences administratives paralysantes, **des** campagnes de stigmatisation médiatique orchestrées par des relais du pouvoir, ainsi que des cadres juridiques dissuasifs visant les ONG critiques. A ce propos, l'OHCHR a relevé sous d'autres cieux des sanctions judiciaires

¹⁶ VOTH (Hans-Joachim) et OCAMPO (José Antonio) *The Culture of Judicial Independence* (Shetreet & Forsyth, Brill, 2012, chap. 2, p. 45-70)

¹⁷ Cf. « *Témoignage Justice* », in *Revue Année du Maghreb*

¹⁸ BRECHENMACHER (Saskia), 2017, *Civil Society Under Assault*, Repression and Responses in Russia, Egypt and Ethiopia, Carnegie Endowment for International Peace (accessible en ligne),

et des accusations de collaboration avec l'étranger comme stratégies classiques de délégitimation des OSC¹⁹. Ces tactiques pourraient s'intensifier au Burundi, où le contrôle des financements étrangers, souvent conditionné à des considérations politiques, constitue déjà une source majeure de vulnérabilité pour les acteurs indépendants. Selon Strachwitz et Toeple ²⁰, ce verrouillage financier est l'un des moyens les plus efficaces pour neutraliser les contre-pouvoirs. Dans un tel environnement, les OSC risqueraient de se replier sur des fonctions apolitiques, humanitaires ou techniques, tandis que leur rôle de veille, d'interpellation et de proposition se verrait marginalisé, affaiblissant encore davantage la participation citoyenne à la vie publique.

Bref, la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul parti a profondément restreint l'espace des libertés publiques au Burundi, laissant peu de place à l'expression de l'opposition politique et à la diversité d'opinion. Ce contexte est susceptible de s'accompagner d'un climat d'intimidation et de peur au sein de la population de nature à fragiliser la participation citoyenne et d'alimenter des formes de radicalisation ou de repli. L'absence d'alternatives politiques crédibles pourrait favoriser l'installation d'une routine institutionnelle, limitant l'innovation et l'efficacité dans la gestion publique. Toutefois, malgré ce paysage verrouillé, certaines actions salutaires, bien que ponctuelles, continuent de se manifester à travers les interventions d'ONG comme le PARCEM ou l'OAG, ainsi que l'engagement de certains activistes burundais à l'étranger, lesquels ne maintiennent pas moins un espace de plaidoyer et de vigilance démocratique. Par ailleurs, les plateformes en ligne et les réseaux sociaux deviennent des canaux palliatifs à l'obstruction de l'espace civique, permettant à des voix dissidentes de s'exprimer et de maintenir un minimum de débat public. Pour éviter une dérive autoritaire

¹⁹ OHCHR, *Le Guide pratique à l'usage de la société civile* publié par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme

²⁰ STRACHWITZ (Rupert Graf) & TOEPLER (Stefan), 2022, *Contested Civic Spaces in Liberal Democracies*, Boston.Berlin, De Gruyter

durable, il est crucial que ces espaces, physiques comme virtuels, soient protégés et élargis, afin de restaurer une culture politique pluraliste, fondée sur la transparence, la responsabilité et la participation citoyenne.

1.2. Le redécoupage administratif : impacts sur la gouvernance

Le redécoupage administratif engagé par le Burundi s'inscrit dans une volonté affichée de moderniser l'appareil étatique et de renforcer l'efficacité administrative. En rationalisant les structures territoriales, les autorités espèrent optimiser les ressources, professionnaliser la gestion publique locale et améliorer la coordination des politiques. Toutefois, cette réforme ambitieuse soulève d'importants enjeux de proximité citoyenne, de représentativité locale et d'équité territoriale. Si elle n'est pas accompagnée de garanties fortes en matière de participation, de justice spatiale et d'accès aux services publics, elle risque de creuser les fractures sociales et territoriales existantes. Ainsi, au-delà de sa portée technocratique, ce recentrage administratif interroge profondément le modèle de gouvernance territoriale que souhaite bâtir le Burundi.

1.2.1. Réduction du nombre de provinces et de communes : enjeux d'efficacité administrative

Le processus de redécoupage administratif engagé par le Burundi marque un tournant majeur dans la réforme de la gouvernance territoriale. En réduisant significativement le nombre de provinces et de communes, les autorités visent un objectif central : améliorer l'efficacité administrative à travers une rationalisation des structures territoriales. Cette dynamique s'inscrit dans un contexte plus large de reconfiguration institutionnelle, qui interroge sur la nature du changement politique en cours : s'agit-il d'une rupture véritable avec les pratiques antérieures ou d'une continuité habillée d'un discours réformateur ?

De l'ancienne carte administrative à la nouvelle



Source : NDIKUMANA (Jean), « Burundi : de 18 à 5 provinces, une réforme qui déboussole » in Yaga (accessible en ligne : <https://www.yaga-burundi.com/burundi-18-a-5-provinces/>)

Dans un contexte de décentralisation territoriale, les instances de proximité doivent jouer un rôle essentiel dans la gestion quotidienne des affaires locales. Au niveau collinaire, les petits conflits — qu'ils soient fonciers, familiaux ou d'ordre socio-économique — devraient être réglés localement, soit par les conseillers collinaires pour les affaires sans caractère judiciaire, soit par les médiateurs de colline (*abahuza*) pour les litiges civils. Cette gestion locale permet non seulement une réponse rapide et contextualisée, mais aussi un désengorgement des échelons supérieurs. Seules les affaires complexes ou graves devraient remonter au niveau zonal ou communal.

D'abord au niveau zonal, il est essentiel de renforcer l'administration afin qu'elle serve de relais efficace pour les services publics de base. En effet,

l'agrandissement des communes rend souvent leurs chefs-lieux difficilement accessibles. Il serait, par exemple, irréaliste d'exiger d'un habitant de la colline Gatakazi (commune Musongati), à l'extrême nord de la province Burunga, de parcourir jusqu'à 100 km en saison des pluies pour rejoindre Kayove, chef-lieu communal. Cette situation met en évidence la nécessité d'une décentralisation fonctionnelle à l'échelle zonale, permettant la prestation de services publics de proximité. Ensuite les niveaux communal et provincial ne devraient être sollicités que pour des questions d'importance majeure. Dotées de moyens de déplacement suffisants, les autorités de ces niveaux sont en mesure de se rendre sur place, au niveau zonal voire collinaire, pour traiter les situations exceptionnelles. Enfin sur le plan théorique, la réduction des entités administratives vise une meilleure performance de l'État, par une gouvernance plus cohérente, moins coûteuse et mieux coordonnée. En rationalisant les structures locales, l'État entend concentrer les ressources et améliorer la planification territoriale. Comme le souligne Jean-Paul Faguet : « *The more clearly defined the responsibilities and the more coherent the administrative tiers, the better local governments perform in delivering services.* »²¹ C'est donc en misant sur les **instances de proximité** que l'on renforcera durablement la qualité des services publics et la légitimité de l'action publique.

Concrètement parlant, le recentrage administratif offre une opportunité de professionnalisation des cadres et agents déconcentrés, en particulier au niveau zonal, désormais appelé à jouer un rôle clé dans l'opérationnalisation des politiques publiques. Grâce à la création des directions provinciales représentant les ministères sectoriels au niveau provincial²², cette réforme permet la mise en place d'équipes pluridisciplinaires compétentes, composées notamment de cadres bien formés dans les domaines clés de l'action publique (l'agriculture et de l'élevage, des finances et du commerce, de la justice, de la santé, de l'éducation, de la sécurité publique et de la solidarité, etc.), lesquels coordonneraient les agents œuvrant de la commune

²¹ FAGUET (Jean-Paul), 1997, *Decentralization and Local Government Performance* (FAO / LSE, p.14

²² Cf. art. 6 du décret n°100/089 du 11 juillet 2005 portant réorganisation de l'administration provinciale.

au niveau zonal. Ce renforcement des compétences de terrain permettrait une gestion plus efficace des services publics de base, une meilleure supervision des programmes multisectoriels, ainsi qu'un dialogue plus professionnel avec les partenaires techniques et financiers.

Bref, cette professionnalisation devrait faciliter une meilleure articulation entre les niveaux national et local, en simplifiant les circuits de transmission des directives et en assurant leur mise en œuvre plus cohérente sur le terrain. En somme, la réforme contribuerait à bâtir une administration de proximité plus performante, mieux outillée et véritablement au service du développement local.

Par ailleurs, l'efficacité administrative ne repose pas seulement sur la réorganisation des structures, mais surtout sur la qualité du dialogue permanent entre l'administration et les citoyens, dans tous les secteurs — santé, éducation, sécurité, agriculture, justice, etc. Ce dialogue est essentiel pour identifier les priorités locales, construire des **solutions concertées** et garantir une appropriation effective des politiques publiques. C'est de cette interaction régulière et transparente que naît la redevabilité, pierre angulaire d'une gouvernance locale crédible. Sans un tel ancrage participatif, sans renforcement institutionnel ni accompagnement technique des agents de terrain, le redécoupage risque de rester un simple exercice cartographique, sans impact tangible sur la vie des populations.

En somme, la réduction des entités administratives au Burundi peut constituer un levier important d'amélioration de l'efficacité administrative, à condition qu'elle soit accompagnée de réformes structurelles profondes, d'un renforcement des capacités locales, et d'une volonté politique authentique de promouvoir une gouvernance de proximité, efficace et équitable. Autrement, elle risquerait de rester une réforme technocratique, déconnectée des réalités de terrain et des attentes des citoyens.

1.2.2.. Risques de marginalisation locale et défis de proximité citoyenne

Le redécoupage administratif entrepris par l'État burundais, dans le contexte de la nouvelle législature 2025–2030, constitue une réforme majeure dont les implications vont bien au-delà de la simple restructuration territoriale. S'il est censé renforcer l'efficacité de la gouvernance et rationaliser l'organisation administrative du pays, il soulève aussi des préoccupations majeures, notamment en ce qui concerne la proximité entre les citoyens et l'administration, ainsi que le risque de marginalisation de certaines communautés locales.

L'un des principaux risques soulevés par le redécoupage territorial est l'éloignement des centres de décision, qui pourrait accentuer la marginalisation des populations vivant dans des zones enclavées. La réduction du nombre de provinces et de communes entraîne parfois la suppression de certaines entités administratives locales, avec pour conséquence la fermeture de bureaux décentralisés et la diminution des services publics de proximité : état civil, services sociaux, appui aux agriculteurs, structures de santé, d'éducation, ou de justice. Pour les populations rurales déjà vulnérables, cela pourrait complexifier davantage leur accès à l'administration, la rendant plus lointaine, moins réactive et donc moins légitime.

Il existe plusieurs mécanismes concrets pour corriger la marginalisation des populations, notamment par une participation citoyenne renforcée dans les processus de gouvernance locale. L'élaboration des Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC) en est un exemple clé, car elle commence au niveau collinaire, là où se trouvent les citoyens les plus enclavés et où leurs besoins peuvent être identifiés et traduits en priorités locales. Mais au-delà du PCDC, d'autres espaces de participation — tels que les comités de sécurité, d'eau, de santé, d'école, d'environnement ou encore les associations locales — offrent également aux citoyens la possibilité de s'impliquer activement dans la gestion des affaires publiques. Par cette implication élargie, ils deviennent de véritables acteurs du développement,

renforçant à la fois leur visibilité, leur autonomie et leur sentiment d'appartenance à la communauté.

La participation, entendue comme l'inclusion du plus grand nombre d'acteurs — bénéficiaires, services déconcentrés et décentralisés, organisations de la société civile, confessions religieuses, radios communautaires, etc. — constitue le fondement de la redevabilité. Toutefois, cette dernière reste fragile tant que les citoyens ignorent les rôles et responsabilités de leurs dirigeants, qu'il s'agisse des chefs de collines, des administrateurs communaux ou des conseils communaux. En réalité, on ne peut exiger des comptes que lorsque l'on comprend à qui les demander et sur quoi porter cette exigence. C'est pourquoi la sensibilisation à la gouvernance locale et aux mécanismes de participation constitue le socle même de la redevabilité : elle permet de transformer une participation formelle en un véritable exercice citoyen de contrôle et de suivi des politiques publiques en général et des actions locales en particulier.

À défaut d'un tel enracinement participatif, l'administration risque de sombrer dans ce que J. Kombo Yetilo qualifie de maladministration, caractérisée par la lenteur des communications entre la base et le sommet, la déformation des informations et la perte de sens des politiques publiques. Pire encore, comme le soulignent Jewsiewicki et N'Sanda Buleli²³, le redécoupage mal maîtrisé peut raviver un sentiment de dépossession, surtout dans les zones historiquement marginalisées, où les populations ont déjà peu de poids politique.

Autrement dit, c'est en ancrant le processus décisionnel dans les collines, en valorisant les dynamiques participatives à chaque étape du développement local, et en assurant un suivi citoyen continu, que la réforme territoriale peut véritablement répondre aux attentes des populations et éviter les risques de fracture sociale.

Face aux défis liés au redécoupage administratif, il est impératif de l'accompagner par des mesures concrètes de cohésion territoriale, notamment à travers la construction d'infrastructures structurantes capables de relier les nouvelles entités entre elles. Des ouvrages tels que des ponts sur les rivières naguère perçues comme des frontières naturelles – à l'instar de la Nyamabuye entre les ex-communes Musongati et Mpinga-Kayove, ou de la Nyakijanda entre les ex-provinces de Rutana et Gitega – sont essentiels pour faciliter la circulation, renforcer l'unité des populations et donner corps à la cohésion communale, provinciale voire nationale. En parallèle, il est crucial de promouvoir des projets de développement à vocation intercommunale ou interprovinciale, comme la création de campus universitaires déconcentrés, afin de réduire la concentration excessive de l'enseignement supérieur à Bujumbura et d'offrir des opportunités équitables aux jeunes en milieu rural. Ces investissements doivent s'accompagner du renforcement des capacités locales, de la digitalisation des services publics, et surtout, d'un dialogue inclusif avec les populations pour garantir une appropriation durable de la réforme et consolider le lien de confiance entre l'État et les citoyens.

En définitive, le redécoupage administratif au Burundi, initialement motivé par la volonté de rapprocher l'administration des citoyens, d'améliorer l'efficacité de la gouvernance et de renforcer la viabilité économique des entités locales, visait également à réduire les charges de l'État et des communes tout en favorisant l'émergence de partenariats public-privé. Cependant, cette réforme soulève aujourd'hui plusieurs défis majeurs. Donner davantage de poids aux institutions locales — communes, zones et collines — pourrait paradoxalement renforcer le contrôle politique du régime si la décentralisation n'est pas accompagnée d'une réelle autonomie. De plus, la fusion ou la fragmentation des entités administratives n'aura de sens que si elle s'accompagne d'un transfert effectif de ressources humaines, matérielles et financières, condition indispensable à l'amélioration des services publics et à la stimulation des investissements locaux. À défaut, le risque est grand d'accentuer les déséquilibres territoriaux, de fragiliser certaines initiatives communautaires existantes, voire de heurter le sentiment d'appartenance des populations, souvent non consultées dans ce processus. Enfin, cette réforme appelle une attention particulière à la péréquation entre zones riches et

pauvres, au redéploiement et au renforcement des capacités du personnel, ainsi qu'à une clarification précise des compétences entre les différents niveaux de gouvernance, conditions essentielles pour qu'elle devienne un véritable levier de développement équilibré et durable.

1.3. Les nouveaux équilibres institutionnels

L'ouverture de la législature 2025–2030 au Burundi coïncide avec la mise en œuvre d'une réforme institutionnelle d'envergure, à la fois au niveau local et national, consécutive au redécoupage administratif et à la volonté affichée de moderniser l'appareil étatique. Cette recomposition territoriale s'est accompagnée de la création ou reconfiguration de plusieurs institutions, dans une optique de décentralisation et d'optimisation de la gouvernance. Toutefois, derrière l'ambition politique, la mise en place effective de ces nouvelles structures soulève de nombreuses interrogations quant au niveau réel de préparation de l'État, à la capacité de coordination entre les différents échelons administratifs, et à l'efficacité des ressources mobilisées. Entre insuffisance des moyens, faiblesse des capacités techniques, et centralisme persistant, le risque est grand que ces institutions demeurent symboliques si elles ne s'appuient pas sur une coordination cohérente et une appropriation locale réelle.

1.3.1. Nécessité de renforcement des capacités des nouvelles institutions

La nouvelle législature s'ouvre au Burundi dans un contexte de transformation institutionnelle significative, marqué notamment par la mise en œuvre de réformes issues du redécoupage administratif et de l'actualisation de la configuration institutionnelle du pays. Cette nouvelle configuration s'est traduite par la création ou la reconfiguration de plusieurs institutions, tant au niveau national que local, dans une logique affichée de modernisation, de décentralisation renforcée et d'optimisation de la gouvernance. Toutefois, la mise en place effective de ces nouvelles institutions soulève des interrogations quant au niveau de préparation de l'État **et aux** capacités techniques, humaines et financières mobilisées pour assurer leur

fonctionnement durable. Un certain nombre d'éléments expliquent cet état de fait :

(i) Un chantier institutionnel ambitieux, mais complexe : Un chantier institutionnel ambitieux, mais complexe : La réforme territoriale ne peut se limiter à un simple changement de frontières — elle exige un transfert concret et organisé des moyens matériels et humains existants. Comme le souligne la FAO dans son manuel sur la décentralisation²⁴, le succès d'une telle réforme dépend notamment de la capacité à transférer « *staff, equipment, vehicles, and budgetary resources* » aux niveaux déconcentrés ou locaux. Il est donc essentiel que les infrastructures des anciennes communes — bureaux, équipements, matériel logistique — soient attribuées sans délai aux nouvelles zones et que des infrastructures substantielles telles les buildings récemment construits pour les anciennes provinces soient attribués à des directions provinciales inhérentes aux ministères déconcentrés, afin qu'elles puissent fonctionner dans des conditions acceptables dès leur création. De même, selon l'étude d'Azfar et ses collègues, la redistribution des ressources humaines doit être accompagnée de critères rigoureux de compétence et d'expérience, car « *La délégation de l'autorité sans une capacité administrative adéquate conduit souvent à l'inefficacité ou à l'échec dans la prestation des services* ». ²⁵. Ainsi, redéployer le personnel déjà en place vers les zones nouvellement créées est indispensable, mais il faut privilégier des chefs de zone à la fois de niveau universitaire et expérimentés pour assurer crédibilité et efficacité du processus²⁶.

Cependant, ambitieux programme comporte un risque sérieux : dans plusieurs contextes, l'institutionnalisation de la réforme est susceptible d'être détournée au profit de réseaux de pouvoir, comme le montre Chemouni pour le Rwanda voisin, les processus de décentralisation peuvent être détournés

²⁴ FAO, 2006, Comprendre, analyser et gérer un processus de décentralisation. Le modèle RID-IFQ et son utilisation, Rome, Institut pour le développement rural,

²⁵ AZFAR (Omar) et al., 1999, « Decentralization, Governance and Public Services: The Impact of Institutional Arrangements », College Park, Maryland, p.6

²⁶ LI(Yiran), et al., 2024, *In the Shadow of Administrative Decentralization: The Impact of Devolution on Subnational Service Provision*, in American Review of Public Administration, SAGE Publications

et politiquement instrumentalisés²⁷. Si les nominations aux postes de responsabilité zonale sont par exemple faites en priorité sur la base d'affiliation politique (par exemple membres des ligues des jeunes ou des ligues féminines partisans) plutôt que selon la compétence, alors la réforme risque de reproduire précisément les biais qu'elle cherchait à corriger. Il faut donc que le pilotage de cette transition soit impartial, transparent et fondé sur des critères académiques et d'expérience pour éviter l'écueil de la capture politique.

(ii) Besoin de réappropriation de réforme par les citoyens : La réforme inhérente à la décentralisation sera vouée à l'échec si les citoyens ne s'en sentent pas propriétaires — non seulement des institutions mais des biens publics que la culture politique actuelle tend à considérer comme des biens n'appartenant à personne, soit *"mali ya uma"* en kiswahili. Ostrom montre en effet que la gestion durable des ressources communes dépend de la reconnaissance par les utilisateurs du caractère collectif de ce bien, et donc de la responsabilité partagée. A cela se révèlent un certain nombre d'embûches.

D'abord s'observe un manque d'appropriation des biens publics : de nombreux biens étatiques — bâtiments, routes, adductions d'eau, boisement, etc. — sont perçus comme relevant d'un État distant, non impliqué dans le quotidien des citoyens. Hirschman indique que quand les citoyens ne disposent ni de "voix" efficace ni de sentiment de loyauté envers l'institution, ils s'abstiennent d'intervenir pour préserver les biens publics²⁸. Par conséquent, l'abandon, la détérioration, l'usage détourné deviennent normaux, tandis que l'on continue à exiger des services. Ce paradoxe est manifeste au Burundi, selon des chroniques locales comme celle de la commune Kiganda, où l'usage privé ou partisan de biens publics suscite frustration et sentiment d'injustice²⁹.

²⁷ CHEMOUNI(Benjamin), 2014, « Explaining the design of the Rwandan decentralization: elite vulnerability and the territorial repartition of power », *Journal of Eastern African Studies*, Vol. 8, No. 2, pp. 246-262

²⁸ HIRSCHMAN (Albert), 1970, *Exit, Voice, and Loyalty*, Harvard University Press,

²⁹ MSAGO (Jérémie), Chronique sur les messages de haine/Commune Kiganda : Ne pas abuser des biens publics, *Journal Iwacu*, n° du 23 juin 2025

Ensuite s'observe une absence d'approche préventive dans la gestion des catastrophes: comme le fait observer Striffolino en effet, « *les sociétés qui n'investissent pas dans la préparation se retrouvent à subir, et non à gérer, les catastrophes* »³⁰. La gestion des marchés urbains au Burundi illustrent bien le manque de prévention : allées obstruées, stands installés dans les allées normalement réservées à au passage des camions d'incendie, mélange des produits combustibles et non combustibles, bouches d'incendie inaccessibles à cause des stands installés dessus, etc. Ces pratiques rappellent ce que montre Elias Sentamba³¹ : malgré des formations de gestionnaires de marchés, les équipements anti-incendie restent insuffisants et souvent non entretenus. Le problème est que l'inaction préventive coûte beaucoup plus cher en pertes humaines et matérielles lorsqu' éclate un incendie.

Enfin existe un manque d'une culture de planification à court, moyen et long terme:

pour garder le même exemple de la sécurité civile, une gouvernance efficace suppose des plans stratégiques pour la sécurité civile — formation des sapeurs-pompiers, l'équipement professionnel adapté (casques, bottes, tenues ignifuges), la création de brigades locales selon les provinces/communes, ou encore la sensibilisation continue des populations.

À l'échelle internationale, Benjamin Coriat³² et ses collègues mettent en lumière les formes de gestion locale réussies, dans le domaine des communs, lesquelles combinent souvent planification institutionnelle, participation citoyenne, et capacité d'adaptation aux risques à venir.

³⁰ STRIFFOLINO (Kathryn), 2014, Preparedness Saves Lives and Money, Humanitarian Policy Group Briefing Paper, ODI, London, 2014, p. 2

³¹ SENTAMBA (Elias), Quelle gouvernance dans la gestion du risque d'incendie au Burundi ? Cas du marché central de Bujumbura, RIDEDEC, Vol. 1, août 2013, pp.109-127

³² FMI, Good Governance in Sub-Saharan Africa: Opportunities and *Lessons* , Newiak, Segura-Ubierno, Wane, IMF, Washington DC, 2022 ? p.10

Bref, la réussite de la réforme de la décentralisation de 2025 au Burundi dépend moins des textes légaux que de la transformation des mentalités : adopter une citoyenneté active où chacun se sent responsable des biens publics, où la prévention et la planification ne sont pas accessoires mais centrales. Sans cela, le redécoupage territorial restera un cadre formel sans ancrage concret dans le vécu quotidien des citoyens.

(iii) Entre engagements et preuves, la gouvernance comme levier du soutien international : La réforme de la décentralisation au Burundi, suite au redécoupage de 2025, ne pourra véritablement aboutir que si l'État restaure sa crédibilité auprès des partenaires internationaux. Cela signifie que le gouvernement doit s'appuyer sur des engagements concrets, non seulement sur des discours. Plusieurs auteurs spécialisés donnent des pistes claires pour ceci, notamment :

Primo, la restauration de la confiance passe par le renforcement effectif des institutions burundaises. Le Fonds monétaire international rappelle que « *la résilience économique dépend largement de la solidité des institutions et de la gouvernance* »³³. Or, au Burundi, la faiblesse des mécanismes de reddition de comptes, l'absence d'audits indépendants réguliers, et la politisation persistante de l'administration minent la crédibilité de l'État. Par exemple, le dernier rapport de la Cour des comptes (2024) a souligné d'importantes irrégularités dans la gestion des fonds publics au niveau communal, sans suite judiciaire significative. Dans ce contexte, renforcer la transparence budgétaire, publier régulièrement des rapports financiers vérifiables, et garantir l'indépendance des institutions de contrôle ne sont pas des options — ce sont des impératifs pour restaurer la confiance des partenaires techniques et financiers.

Secundo, la coopération internationale ne peut se maintenir sans garanties tangibles de bonne gouvernance. Comme le rappellent Tochukwu Benedict Ezeifekwuaba et Marie G. Nakitende, les bailleurs de fonds n'acceptent plus

³³ IMF, 2023, *Resilience to Shocks, IMF Annual Report*

des engagements verbaux³⁴ : ils exigent des preuves concrètes de transparence, d'audits indépendants et de participation citoyenne. Or, au Burundi, plusieurs programmes de coopération — notamment ceux de l'Union européenne et de la Banque mondiale — ont connu des suspensions ou des réorientations en raison d'un manque de garanties sur l'utilisation des fonds. En 2022, par exemple, la Banque africaine de développement a temporairement gelé un décaissement dans le cadre d'un projet énergétique, évoquant des « *procédures opaques dans l'attribution des marchés* »³⁵. Pour rétablir la confiance, il devient crucial d'instaurer des mécanismes d'audit externes, de publier les résultats, et d'intégrer systématiquement la société civile locale dans le suivi des projets financés. Le retour à une coopération efficace passe donc par des actes vérifiables, et non par de simples engagements politiques.

Tertio, la lutte contre la corruption constitue une condition sine qua non pour toute relance crédible de la décentralisation. Kempe Ronald Hope souligne que « *la corruption érode la confiance publique, affaiblit l'État de droit, et accroît les coûts de transaction pour les entreprises* »³⁶. Cette réalité est particulièrement aiguë au Burundi, où la Cour des comptes, dans son rapport 2023, a identifié des cas répétés de détournements au sein des administrations locales, sans poursuites judiciaires effectives. En 2024, Transparency International classait encore le pays parmi les 20 plus corrompus au monde, freinant lourdement les investissements privés et l'aide directe aux collectivités. Le climat des affaires reste pénalisé par des pratiques informelles omniprésentes, l'opacité des marchés publics et le manque de protection des dénonciateurs. Pour y remédier, le Burundi doit non seulement adopter une législation plus stricte, mais surtout garantir son application effective : sanctions exemplaires, publication des marchés, et renforcement des institutions de contrôle. Sans ces mesures, les promesses de bonne gouvernance resteront lettre morte.

³⁴ TOCHUKWU (Benedict), 2023, *Corruption and Governance in Africa: An Insight*, IGI Global,

³⁵ BAD, 2023, BURUNDI Impulser la transformation du Burundi par la réforme de l'architecture financière mondiale, Rapport interne.

³⁶ HOPE (Kempe Ronald), 2023, *(Corruption, Sustainable Development and Security Challenges in Africa*, Springer, p. 87.

Quarto et enfin, le renforcement de l'État de droit demeure une condition incontournable pour sécuriser les investissements privés et restaurer la confiance des partenaires internationaux. Comme le souligne Kempe Ronald Hope, l'instabilité juridique et l'absence de cadre légal fiable dissuadent à la fois les investisseurs étrangers et les bailleurs de fonds engagés dans des programmes de gouvernance locale³⁷. Au Burundi, cette situation se traduit notamment par l'application sélective des lois, la persistance de conflits fonciers non résolus, et un appareil judiciaire dont l'indépendance est régulièrement remise en cause. Une illustration frappante de cette défiance se retrouve dans les projets financés par la Banque mondiale : sur 188 millions de dollars alloués entre juillet 2022 et juillet 2023, seuls 59,6 millions — soit à peine 31,2 % — avaient été effectivement décaissés à la date de février 2023, en raison de retards et d'irrégularités d'exécution liés à la mauvaise gouvernance. Cette dernière est notamment liée à l'incompétence des personnels de mise en œuvre, laquelle est elle-même inhérente au favoritisme dans le recrutement³⁸³⁹. Bien que le gouvernement ait lancé, avec l'appui de ses partenaires, des réformes de gestion des finances publiques pour améliorer la transparence budgétaire, ces efforts resteront insuffisants tant que l'indépendance de la justice, la prévisibilité juridique et l'égalité devant la loi ne seront pas garanties. Seul un État de droit solide peut offrir aux investisseurs et aux partenaires un cadre sécurisé et crédible pour accompagner durablement la décentralisation.

1.3.2. Coordination verticale et horizontale dans la nouvelle architecture territoriale

Malgré les ambitions portées par la réforme territoriale de 2025 au Burundi, censée refonder les rapports entre l'État central et les collectivités à travers une décentralisation plus opérationnelle, la mise en œuvre révèle de profondes limites en matière de coordination. Qu'il s'agisse des relations

³⁷ HOPE (Kempe Ronald), op. cit., p. 102

³⁸ SIKUYAVUGA (Léandre), Exécution des projets. La bonne gouvernance doit s'imposer, article du 10 mars 2023, p.1

³⁹ SIKUYAVUGA (Léandre), Exécution des projets. La bonne gouvernance doit s'imposer, article du 10 mars 2023, p.1 1

verticales entre les échelons centraux et locaux, ou des dynamiques horizontales entre communes et services déconcentrés, la gouvernance territoriale reste marquée par des blocages institutionnels, des logiques concurrentielles et un manque d'outils partagés. En l'absence de mécanismes de concertation robustes et d'un investissement réel dans la numérisation et la planification intégrée, le risque est grand que les réformes en cours échouent à produire les effets attendus, perpétuant des pratiques fragmentées peu adaptées aux réalités locales. Les points suivants montrent cette problématique :

(i) Une coordination verticale encore inachevée : Malgré la réforme territoriale de 2025, censée approfondir la décentralisation au Burundi, la coordination verticale entre l'État central et les nouvelles entités territoriales reste largement déficiente. La loi prévoit un transfert progressif de compétences et de ressources aux provinces et communes redessinées, mais dans la pratique, les ministères sectoriels conservent une emprise forte sur les décisions stratégiques. Ainsi, les gouverneurs provinciaux et administrateurs communaux doivent encore solliciter l'aval des autorités centrales, notamment à Bujumbura/ Gitega, pour initier ou financer des projets structurants. Par exemple, dans l'ancienne province de Kirundo, plusieurs initiatives locales de réhabilitation d'infrastructures rurales sont restées bloquées pendant plus d'un an faute de validation ministérielle, alors que les fonds avaient été budgétisés au niveau communal⁴⁰.

Cette centralisation de fait confirme les analyses de Wunsch (2001), pour qui « *les ministères centraux continuent de contrôler les budgets locaux et la gestion du personnel* »⁴¹, freinant l'autonomie locale. De même, l'absence de plateformes de coordination entre les échelons complique l'alignement des politiques. Ce manque de mécanismes formels de dialogue, d'évaluation conjointe et de reddition de comptes limite l'efficacité de l'action publique et produit souvent des chevauchements ou des doublons de projets. Ainsi, bien

⁴⁰ NDAYIZIGIYE (Jean-Etienne), Commune Kirundo : Les projets de développement, in Journal le Renouveau, n° du 07 mars 2024

⁴¹ WUNSCH (James S.), 2001, *Decentralization, Local Governance and 'Recentralization' in Africa* , Wiley, Oxford, pp.280-281

que l'architecture institutionnelle ait été repensée, l'autonomie locale reste plus proclamée que réelle. Une réforme complémentaire s'impose pour redéfinir les rapports entre niveaux de gouvernance et permettre une décentralisation véritablement opérationnelle et adaptée aux réalités locales.

(ii) Des insuffisances dans la coordination horizontale: Dans le sillage du redécoupage territorial de 2025, le Burundi a engagé une réforme ambitieuse de la décentralisation, visant à renforcer la gouvernance locale tant verticalement qu'horizontalement. Cette dernière dimension, pourtant essentielle, reste largement déficiente. En théorie, une bonne coordination entre communes, services déconcentrés et directions provinciales sectorielles permettrait de mutualiser les ressources, d'éviter les doublons et de déployer des politiques cohérentes sur le territoire. Or, dans la pratique, les cadres de concertation intercommunale sont rares et peu opérationnels. Par exemple, les réunions entre communes sont généralement convoquées en réaction à des urgences (épidémies, inondations), mais absentes dans la planification régulière des politiques publiques.

La compétition pour les financements accentue ces dysfonctionnements. Un rapport du ministère burundais de l'Intérieur (2024) révèle que des projets financés par les partenaires techniques internationaux sont conçus de manière unilatérale par les communes ou les ministères sectoriels, sans consultation croisée. Cette absence de synergie aboutit à des chevauchements : deux projets de centres de formation pour jeunes ont ainsi été lancés à moins de 15 km l'un de l'autre dans les communes de Mutaho et de Giheta⁴², avec des équipements similaires mais sous deux tutelles différentes (ministère de la Jeunesse et coopérative communale), sans coordination. En d'autres termes, certaines rivalités se traduisent par des initiatives en silo, parfois redondantes ou concurrentes, comme l'a documenté sous d'autres cieux Dickovick, l'absence de coordination horizontale entraîne

⁴² Pour l'ancienne commune de Giheta, le centre a été financé par l'ambassade du Japon au Burundi et la cérémonie de remise officielle s'est déroulée le 18 février 2025 (cf. https://www.rw.emb-japan.go.jp/itpr_ja/11_000001_00621.html?utm_source=chatgpt.com).

« un gaspillage des ressources publiques et une faible efficacité des programmes locaux »⁴³.

En outre, le manque d'outils partagés — comme des bases de données territoriales ou des systèmes de suivi-évaluation harmonisés — freine la gestion intégrée. Par exemple, dans le domaine de la santé communautaire, certaines collines disposent de postes de santé construits par des ONG, mais sans intégration dans les plans provinciaux, ce qui compromet leur approvisionnement et leur fonctionnement. De même, de possibles projets économiques prometteurs, tels que les unités intercommunales de transformation de produits agricoles (conserves de tomate ou vin de banane), restent à l'état de prototypes faute de stratégie commune entre collectivités. Ainsi, la réforme de 2025 reste fragilisée par ce déficit de coordination horizontale. Une gouvernance territoriale plus coopérative, adossée à des mécanismes clairs de mutualisation et de pilotage concerté, est indispensable pour donner corps à un développement local réellement intégré.

(iii) Des pistes de renforcement encore peu exploitées: Plusieurs initiatives ont tenté d'améliorer la coordination territoriale au Burundi, mais l'absence de synergie entre projets financés par différents bailleurs dans diverses communes reste problématique. Par exemple, à Giheta, un centre de formation professionnelle a été financé par la coopération japonaise, tandis qu'à Mutaho, un projet similaire a été lancé par une ONG locale avec l'appui d'un autre partenaire, sans coordination entre les deux initiatives, bien qu'elles soient situées à moins de 15 km l'une de l'autre. Sans harmonisation des objectifs ni partage d'infrastructures, entraînant des doublons dans les formations et la distribution de matériels agricoles. Ces cas illustrent indubitablement les limites d'une approche en silos.

Bien que la numérisation des administrations locales soit reconnue comme un levier stratégique de modernisation, sa mise en œuvre au Burundi demeure limitée. L'initiative E-Taxe, portée par le ministère de l'Intérieur avec l'appui du PNUD, vise à uniformiser la collecte des taxes communales par voie électronique et à renforcer la transparence des finances locales. Lancée

⁴³ DICKOVICK (J. Tyler) (2012), *Decentralization in Africa, op.cit.*, pp. 49-51

dans 12 communes pilotes, dont Kayanza, cette solution est saluée par le PNUD comme un outil d'accélération du développement, offrant aux citoyens un système fiscal « *plus transparent, plus efficace et plus accessible* »⁴⁴.

Pourtant, la majorité des communes rurales restent exclues de cette dynamique, faute d'infrastructures numériques de base, de personnel qualifié ou de connectivité stable. Un rapport de la Banque mondiale (2024) révèle que moins de 30 % des communes disposent d'un système informatisé de suivi budgétaire, ce qui freine considérablement la planification et la redevabilité. Dans ce contexte, et malgré les bases posées par la réforme territoriale de 2025, la coordination verticale et horizontale entre niveaux de gouvernance demeure fragile. Sans un investissement soutenu dans la mutualisation des outils numériques, la planification intégrée et surtout l'institutionnalisation de la concertation interinstitutionnelle, la réforme risque de reproduire les inefficiences du passé. La réussite de la décentralisation exige un véritable changement de culture administrative, fondé sur la rupture avec la logique centralisatrice.

En somme, bien que la réforme territoriale de 2025 ait posé les jalons d'une décentralisation plus structurée au Burundi, sa mise en œuvre reste entravée par un double déficit de coordination, tant verticale qu'horizontale. L'autonomie locale demeure largement théorique face à l'emprise persistante des ministères centraux et à l'absence de mécanismes institutionnalisés de dialogue entre échelons. Parallèlement, les dynamiques de coopération entre communes, services déconcentrés et partenaires techniques souffrent d'un manque de synergie, se traduisant par des doublons de projets et un gaspillage de ressources. En l'absence d'une stratégie nationale de numérisation inclusive, les initiatives restent fragmentées. Pour que la décentralisation devienne un véritable levier de développement local, elle doit s'accompagner d'un changement de culture administrative, fondé sur la concertation, la transparence, la mutualisation et l'innovation.

⁴⁴ IWACU, Solution digitale E-taxe : Une solution pour renflouer les caisses communales, n° du 30 août 2024

Conclusion partielle

En définitive, la réforme du redécoupage administratif au Burundi constitue un tournant majeur dans la gouvernance territoriale, guidée par l'ambition de moderniser et d'améliorer l'efficacité de l'administration. Toutefois, sa réussite dépendra moins de la simple réorganisation des structures que de sa capacité à préserver la proximité avec les citoyens, à garantir l'équité territoriale et à renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux. Pour ce faire, il est essentiel de renforcer l'approche de planification ascendante — de la colline à la commune, de la commune à la province, puis au niveau national, comme le prévoit le PCDC — afin d'assurer que les projets locaux soient pertinents, cohérents avec la planification nationale et qu'ils évitent tout doublon. Dans un contexte de monopole politique et de contre-pouvoirs affaiblis, cette réforme ne peut devenir un véritable levier de développement inclusif que si elle s'accompagne d'un ancrage participatif solide et d'une coordination effective entre tous les échelons administratifs, sous peine de rester un chantier technocratique, déconnecté des réalités sociales et des attentes des populations.

Chap. 2 : Un contexte socio-économique sous forte pression

Le Burundi se trouve confronté à une double crise d'ampleur : d'une part, la dépréciation rapide de sa monnaie nationale (le franc burundais) et d'autre part, une inflation généralisée qui pèse lourdement sur les ménages et fragilise la cohésion sociale. Ces deux phénomènes, intimement liés, traduisent à la fois les fragilités structurelles de l'économie nationale (dépendance aux importations, tissu productif limité, déséquilibres extérieurs chroniques et plusieurs chocs conjoncturels mal absorbés par les politiques publiques. Face à cette dynamique, il est essentiel de décrypter les origines de la dégradation monétaire, les mécanismes de l'inflation et leurs conséquences macroéconomiques et sociales, afin de dégager des réponses stratégiques capables de restaurer la stabilité, de protéger le pouvoir d'achat des citoyens et de préserver la dignité collective.

2.1. Crise monétaire et inflation

Le Burundi est confronté à une double crise d'une gravité inédite : la dépréciation accélérée du franc burundais et la flambée généralisée des prix. Ces deux dynamiques, profondément liées, traduisent les fragilités structurelles de l'économie nationale autant qu'elles reflètent des chocs conjoncturels récents, mal absorbés par les politiques publiques. La monnaie nationale, soumise à des pressions persistantes, perd rapidement de sa valeur, alimentant une inflation importée qui écrase le pouvoir d'achat des ménages, accentue les inégalités sociales et fragilise la cohésion nationale. Comprendre les causes de cette dégradation et ses conséquences macroéconomiques et sociales est essentiel pour envisager des réponses stratégiques capables de restaurer la stabilité économique et de préserver la dignité des citoyens.

2.1.1. Dépréciation du franc burundais : causes structurelles et conjoncturelles

Le Burundi fait face à une crise monétaire persistante, dont l'un des symptômes les plus visibles est la dépréciation accélérée du franc burundais

(BIF). Cette dépréciation, qui affecte directement le pouvoir d'achat des ménages, les coûts de production des entreprises, et la soutenabilité de la dette extérieure, est le fruit d'un enchevêtrement de causes structurelles profondes et de facteurs conjoncturels aggravants. Loin d'être un phénomène isolé, elle s'inscrit dans un contexte plus large de déséquilibres macroéconomiques, de vulnérabilités internes et de pressions extérieures croissantes.

(i) Causes structurelles ou déséquilibres économiques durables : Malgré les efforts de réforme territoriale amorcés en 2025, les déséquilibres économiques structurels du Burundi continuent de fragiliser ses perspectives de développement. Le pays demeure fortement déficitaire sur le plan commercial : en 2022, les exportations ne représentaient que 199 millions USD contre plus de 1,2 milliard USD d'importations⁴⁵.

Evolution de la balance commerciale (en MBIF)



Source : BRB, Rapport du Comité de politique monétaire, op.cit. p.14

En termes de la balance commerciale, ce déficit chronique observable sur le tableau ci-dessus révèle une économie peu diversifiée et dépendante des importations, notamment de biens de consommation, de carburants et de matériaux de construction, etc. Comme l'explique Rodrik, « *la fragilité des*

⁴⁵ BRB, op. cit.

économies peu diversifiées se manifeste par des chocs importés, des perturbations monétaires et une volatilité élevée du taux de change»⁴⁶.

Il convient de faire remarquer qu'en 2025, une amélioration ponctuelle de la balance commerciale a été observée grâce à une hausse des exportations primaires — principalement l'or, le café et les minerais — mais celles-ci restent volatiles et exposées aux fluctuations des marchés mondiaux. Le recul simultané des exportations manufacturières illustre l'incapacité persistante de l'industrie locale à remplacer les importations. A cet égard, Collier souligne bien que « *les pays à structure exportatrice primaire risquent de rester piégés dans une croissance instable et vulnérable* »⁴⁷.

Le manque de réserves en devises empêche la Banque centrale de contenir les pressions sur le franc burundais, entraînant la prolifération d'un marché parallèle du change. Stiglitz met en garde en effet contre de telles dérives, affirmant que « *l'instabilité du taux de change alimente la défiance, désorganise la production et compromet les stratégies de développement* »⁴⁸.

Ainsi, sans un soutien massif à l'industrialisation locale, à la transformation des produits agricoles et à la régulation du marché des devises, la réforme territoriale post-2025 risque de rester purement institutionnelle. La gouvernance locale ne pourra gagner en efficacité que si elle s'appuie sur une économie locale renforcée et moins dépendante de l'extérieur.

(ii) causes conjoncturelles ou chocs internes et externes récents: Aux fragilités structurelles persistantes s'ajoutent des chocs conjoncturels récents qui ont accéléré la dépréciation du franc burundais (BIF) après 2025. Le contexte post-Covid-19 a profondément perturbé les chaînes logistiques mondiales, entraînant une flambée des prix à l'importation, en particulier pour les produits pétroliers et alimentaires. Cette inflation importée a creusé le déficit commercial, sans que les exportations n'enregistrent de progrès

⁴⁶ RODRIK (Dani), 2007, *One Economics, Many Recipes*, Princeton, Princeton University Press, p.72 (accessible en ligne)

⁴⁷ COLLIER (Paul), 2007, *The Bottom Billion*, Oxford University Press, Oxford, p.89 ((accessible en ligne)

⁴⁸ STIGLITZ (Joseph), 2002, *Globalization and Its Discontents*, W.W. Norton & Company, New York (accessible en ligne)

comparables. Krugman souligne à ce propos que « *dans les économies très ouvertes, les chocs mondiaux de prix se transmettent avec une intensité accrue aux taux de change* »⁴⁹.

Les aléas climatiques, en particulier les sécheresses et inondations survenues entre 2023 et 2025, ont fortement fragilisé la production agricole, pilier des exportations burundaises, contribuant à la raréfaction du dollar sur le marché local et accentuant la pression sur le taux de change. Cette vulnérabilité climatique s'ajoute à des facteurs structurels persistants: une forte pression démographique sur les terres agricoles, l'utilisation limitée de technologies modernes, le recours insuffisant aux fertilisants et amendements, ainsi que l'absence ou l'inadéquation des infrastructures de stockage, de transport et d'irrigation. Comme le souligne Sachs, « *les économies agricoles pauvres sont dramatiquement exposées aux chocs climatiques qui perturbent à la fois les revenus, les prix et les équilibres extérieurs* »⁵⁰. Pareille exposition est amplifiée par ces contraintes structurelles, fragilisant durablement la résilience du secteur agricole burundais.

Sur le plan interne, les tensions politiques latentes et le manque de prévisibilité du climat des affaires ont freiné les investissements directs étrangers (IDE). L'environnement incertain a également dissuadé certains partenaires extérieurs de maintenir leurs flux d'aide. Acemoglu et Robinson rappellent que « *l'instabilité politique et l'insécurité des institutions sapent les incitations à investir* »⁵¹.

Par ailleurs, le décalage entre politique monétaire restrictive et budgets publics expansionnistes a généré une inflation incontrôlée. En 2024, la Banque de la République du Burundi a entrepris un assouplissement progressif du régime de change, suivant les recommandations du FMI. Bien

⁴⁹ KRUGMAN (Paul), 2018, *International Economics*, Pearson, Boston, p. 314.(accessible en ligne)

⁵⁰ SACHS (Jeffrey), 2005, *The End of poverty*, Penguin Press, New York, p.183 ((accessible en ligne)

⁵¹ ACEMOGLU (Daron) & ROBINSON (James), 2012, *Why Nations Fail*, Crown Publishing, New York, p. 370 (accessible en ligne)

que techniquement justifié, ce réalignement du taux de change officiel a suscité un mouvement de panique et de spéculation. Comme l'explique Kenneth Rogoff, « *les anticipations négatives et la défiance peuvent précipiter la chute d'une monnaie, indépendamment de ses fondamentaux* »⁵².

Ainsi, sans coordination rigoureuse entre politiques budgétaires, monétaires et climatiques, les chocs conjoncturels récents risquent de neutraliser les bénéfices attendus de la réforme territoriale de 2025.

(iii) Conséquences macroéconomiques immédiates: La dépréciation persistante du franc burundais (BIF) a exacerbé les déséquilibres macroéconomiques du pays depuis ces dernières années. En l'absence de réformes structurelles, cette tendance s'est traduite par une inflation durable, aggravée par une dépendance quasi-totale aux importations de biens essentiels.

Les effets redistributifs de cette inflation sont particulièrement marqués : les fonctionnaires et les salariés à revenus fixes ont vu leur pouvoir d'achat chuter drastiquement, tandis que les élites disposant de revenus en devises étrangères sont relativement épargnées. En ce sens, la Banque africaine de développement note que « *le déficit budgétaire s'est creusé, passant de 5% du PIB en 2022 à 5,3% du PIB en 2023, à la suite d'une augmentation plus importante des dépenses (29,2%) que des recettes (24%). La dette publique est passée de 68,4% du PIB en 2022 à 72,7% en 2023* »⁵³.

Par ailleurs, l'endettement extérieur devient de plus en plus insoutenable. Comme le soulignent Reinhart et Rogoff, une monnaie nationale affaiblie « *augmente mécaniquement la charge du service de la dette libellée en devises étrangères* »⁵⁴. Pour le Burundi, pareil endettement extérieur réduit

⁵² ROGOFF(Kenneth), 2016, *The Curse of Cash*, Princeton University Press, Princeton, p.96

⁵³ BAD, Perspectives économiques au Burundi (cf. <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/burundi/burundi-economic-outlook>),

⁵⁴ REINHART (Carmen M.) et ROGOFF (Kenneth S.), 2009, *This Time is Different.. This Time is Different: Eight-Centuries of Financial Folly*, Princeton, Princeton University Press, p.92

corrélativement les marges budgétaires de l'État pour investir dans des secteurs productifs.

Loin d'être un phénomène conjoncturel, la dépréciation du BIF reflète des fragilités structurelles durables. Les économistes spécialisés en économie politique recommandent une réforme ambitieuse axée sur la diversification économique, la promotion des exportations, la mobilisation des recettes fiscales et une meilleure gouvernance macroéconomique. Sans une mise en œuvre effective de ces mesures, le Burundi risque de s'enfoncer dans un cycle de dévaluation-récession-pauvreté de plus en plus difficile à inverser.

2.1.2. Hausse généralisée des prix et perte de pouvoir d'achat des ménages

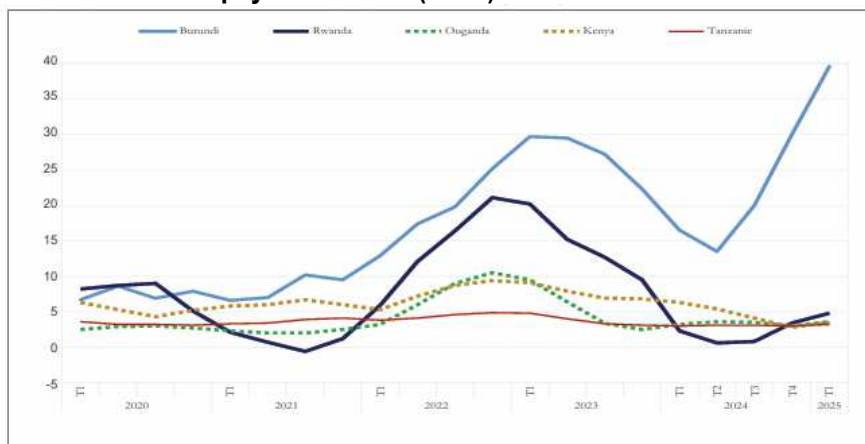
Depuis 2025, le Burundi est confronté à une inflation galopante, symptôme d'un déséquilibre macroéconomique profond enraciné dans des vulnérabilités structurelles persistantes. Bien au-delà d'un simple phénomène conjoncturel, cette dynamique inflationniste révèle l'imbrication entre fragilité économique, pressions sociales et limites institutionnelles. À travers l'analyse des causes structurelles de l'inflation, de ses effets délétères sur le pouvoir d'achat et la gouvernance locale, puis des risques sociaux qu'elle engendre, ce point propose une lecture intégrée de la crise actuelle. Il montre en quoi, sans réponse politique forte, l'inflation pourrait devenir un facteur de désintégration silencieuse de la réforme territoriale engagée depuis la législature 2025-2030.

(i) Une inflation structurellement enracinée et plus exacerbée aussi bien au niveau de l'EAC qu'au niveau interne Selon les données de la BRB, le Burundi a vu son taux d'inflation s'emballer entre 2023 et 2025, culminant à 39,6 % au premier trimestre 2025, contre 30 % au trimestre précédent et 16,5 % un an plus tôt⁵⁵. Ce niveau place le pays bien au-dessus de ses voisins de la Communauté Est-Africaine (4,8 % au Rwanda, 3,6 % en Ouganda, 3,5 % au Kenya et 3,2 % en Tanzanie) – des taux certes en hausse, mais demeurant dans la marge de 8 % définie par les critères de convergence de l'EAC. Cette

⁵⁵ BRB, Rapport du comité de politique monétaire, Premier trimestre 2025

inflation prolongée ne s'explique pas par un choc ponctuel, mais par des déséquilibres structurels bien documentés : dépendance excessive aux importations, pression sur les coûts d'entrée, détérioration monétaire, et chocs agricoles.

Inflation dans les pays de la CEA (en %)



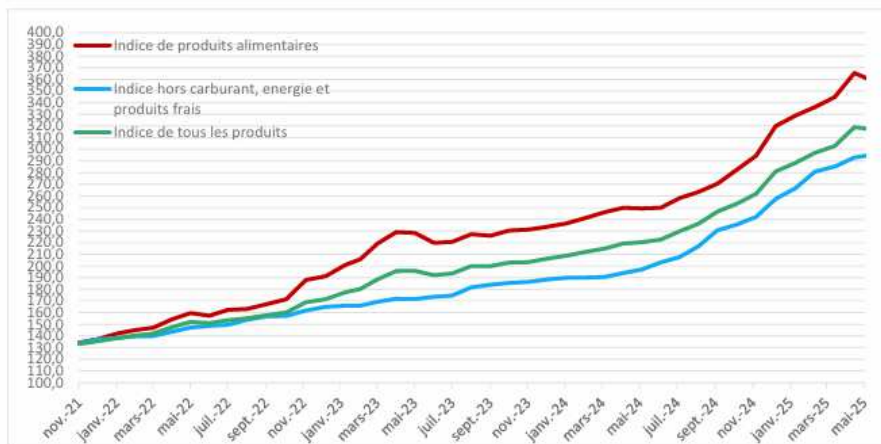
Source : BRB, Rapport du comité de politique monétaire, Premier trimestre 2025

L'analyse de l'évolution récente des prix au Burundi montre que l'inflation est largement tirée par la flambée des produits alimentaires, dont la hausse dépasse nettement celle des produits non alimentaires. Selon les données de l'Institut National de la Statistique du Burundi (INSB)⁵⁶, le taux d'inflation global de +43,9 % s'explique principalement par une augmentation de 43,7 % des prix des denrées alimentaires, qui pèsent lourdement sur le panier de consommation des ménages. Cette tendance s'observe dans presque toutes les catégories de produits de base. Les pains et céréales ont enregistré une hausse moyenne de 41,8 %, portée notamment par l'augmentation du riz (+47,4 %) et du maïs (+23,2 %). Les poissons et fruits de mer connaissent une flambée spectaculaire de 71,6 %, dominée par les poissons frais (+116,0

⁵⁶ INSB, 2025, Indices des prix à la consommation des ménages au Burundi, mois de juin 2025, Bujumbura, 12 juin, pp. 5-6

%) et les poissons secs, fumés ou en conserve (+60,1 %). Les viandes, particulièrement la viande de bœuf (+105,1 %), affichent une hausse globale de 94,8 %, tandis que les fruits (+62,0 %), ainsi que le lait, le fromage et les œufs (+71,0 %), contribuent également à cette dynamique inflationniste.

Inflation en fonction des produits alimentaires et non alimentaires



Source : INSB, 2025, Indices des prix à la consommation des ménages...op.cit., p.10

Quant aux produits non alimentaires, ils ont fortement contribué à l'augmentation de l'inflation, en particulier les secteurs du logement, de l'eau, du gaz, de l'électricité et autres combustibles (dont le carburant bien sûr), ainsi que celui des restaurants et hôtels, dont les prix ont respectivement progressé de 67,3 % et 43,7 %. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation du coût des combustibles (+48,5 %), des matériaux pour l'entretien et la réparation courante (+36,4 %), ainsi que par la flambée des prix dans la restauration, avec une hausse de 46,0 % pour les restaurants et cafés, de 54,5 % pour les brochettes et plats au cabaret, et de 92,4 % pour le vin de banane.

Bref, l'inflation au Burundi s'inscrit dans une dynamique structurellement enracinée et nettement plus marquée que dans le reste de la Communauté

Est-Africaine. Alimentée par des déséquilibres profonds — dépendance aux importations, fragilité de la monnaie, pressions sur les coûts de production et chocs agricoles — elle a atteint un niveau record de 39,6 % au premier trimestre 2025, plaçant le pays très au-delà du seuil de convergence régional. L'analyse des composantes montre que cette flambée est tirée principalement par la hausse vertigineuse des prix alimentaires, notamment des céréales, poissons et viandes, mais aussi par l'augmentation soutenue des produits non alimentaires tels que les combustibles, le logement et la restauration. Ces évolutions traduisent une inflation durable, enracinée dans les faiblesses structurelles de l'économie burundaise et dont la maîtrise exigera des réformes profondes et coordonnées à la fois sur les plans productif, monétaire et commercial.

(ii) Conséquences directes sur le pouvoir d'achat et le quotidien des ménages:
L'inflation record du Burundi entre 2023 et 2025 – proche de 40 % au premier trimestre 2025 – ne touche pas uniquement les ménages, mais risque de mettre en péril le fonctionnement même des institutions décentralisées nouvellement instituées. Les communes et administrations zonales, disposant de budgets limités, risquent de se retrouver face à une double contrainte : des recettes fiscales stagnantes ou en baisse réelle (du fait de la perte de pouvoir d'achat) et des coûts de fonctionnement qui flambent (carburant, entretien, fournitures, indemnités). Ce décalage est susceptible d'ouvrir la porte à des pratiques de corruption de survie : les fonctionnaires, confrontés à des salaires non ajustés, pourraient être incités à « compléter » leurs revenus par des paiements extra-légaux, favoritismes ou détournements, pour assurer le maintien des services essentiels — transport administratif, approvisionnement, infrastructures locales. Les études empiriques confirment ce lien inflation-corruption : par exemple, Mohamed Sami Ben Ali et Seifallah Sassi montrent sous d'autres cieux qu'« *un environnement où l'inflation est forte et la gouvernance faible conduit à l'usage de la seigneurie et des détournements comme source de revenus publics* »⁵⁷. De même, Özşahin &

⁵⁷ BEN ALI (Mohamed Sami) et SASSI (Seifallah), 2016, *The Corruption-Inflation Nexus: evidence from developed and developing countries*, The B.E. Journal of Macroeconomics, De Gruyter, volume 16, numéro 1, p.12(accesible en ligne : <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/197051/1/1011138980.pdf>)

Üçler dans) trouvent que « *dans les pays à corruption élevée, les coûts additionnels liés aux pots-de-vin sont répercutés sur les prix, accentuant la montée générale des prix* »⁵⁸.

Au Burundi, cela pourrait compromettre la crédibilité et la légitimité des nouvelles autorités locales, déjà fragilisées par le redécoupage : si les citoyens perçoivent que les responsables locaux utilisent l'inflation comme prétexte pour exiger des paiements illicites ou détourner les fonds publics, le lien de confiance pourrait se briser, ralentissant voire bloquant la mise en œuvre des politiques publiques locales, du développement communautaire, des services sociaux. En somme, sans des mécanismes forts de contrôle, de transparence et de revalorisation salariale, le risque est grand que l'inflation structurelle nourrisse un cercle vicieux de corruption ; ce qui affaiblirait le pouvoir opérationnel et moral des institutions décentralisées issues de la réforme territoriale de 2025.

(iii) Risques sociaux et appels à des réponses politiques urgentes : Depuis la crise politique de 2015 liée à la tentative de troisième mandat, le Burundi vit sous un climat de peur qui continue de restreindre la liberté d'expression et de mobilisation citoyenne. Associée à l'inflation structurelle et à la perte du pouvoir d'achat, cette peur nourrit une résignation sociale qui pourrait devenir chronique après la réforme territoriale de 2025 : réduction des provinces, réorganisation communale et renforcement des zones de gouvernance locale. Dans le secteur de la santé, par exemple, on risque de voir un exode interne des spécialistes qui, pour maximiser leurs revenus, préféreront rester dans les grandes villes (Bujumbura, Gitega) où ils peuvent cumuler des revenus publics et privés, plutôt que d'accepter des postes dans les hôpitaux provinciaux dépourvus de ressources ou d'infrastructures adéquates.

Cette dynamique est attestée dans d'autres contextes : une revue systématique montre que « *les professionnels de santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire choisissent rarement les affectations rurales en raison non seulement des faibles salaires, mais aussi de l'absence*

⁵⁸ ÖZSAHİN (Şerife) & ÜÇLER (Gülbahar), 2017, “*Sources of Corruption on Inflation in Developing Countries*”, MDPI, Basel (Suisse), p. 5

d'opportunités de formation continue, de conditions de vie difficiles, et de perspectives de carrière limitées »⁵⁹. Il est que que malgré les incitations financières, les « à-côtés » que l'on peut obtenir dans les zones urbaines (pratique privée, consultations privées, cliniques) restent un facteur puissant de préférence urbaine.

Si ces tendances se confirment au Burundi post-2025, le pronostic pour les institutions décentralisées sera d'autant plus préoccupant que le sous-équipement numérique — notamment l'accès limité à Internet dans les provinces — risque de dissuader non seulement les médecins spécialistes, mais aussi un grand nombre de fonctionnaires qualifiés de s'y installer ou d'y rester. Or, dans un contexte où la formation continue, la recherche d'opportunités académiques (bourses, masters, doctorats), ou l'accès aux plateformes de consultance constituent des leviers essentiels de motivation professionnelle et de progression de carrière, cette fracture technologique renforce l'attractivité des centres urbains, au détriment des zones périphériques. Faute d'un accès régulier au réseau, il devient presque impossible pour les agents publics d'envisager un développement personnel sans renoncer à leur poste, aggravant la fuite des compétences hors des territoires réformés. La réforme territoriale de 2025, si elle n'est pas accompagnée d'investissements structurels dans les infrastructures numériques et de politiques incitatives ambitieuses (accès à la formation, connexions stables, dispositifs d'accompagnement), pourrait échouer à enrayer les déséquilibres régionaux, laissant certaines provinces durablement marginalisées du processus de modernisation de l'État.

2.2. Pénuries persistantes et paralysie des services

Le Burundi est confronté à une crise économique aux répercussions profondes, dont les manifestations les plus visibles sont la dépréciation

⁵⁹ WILLIS-SHATTUCK (Mischa) et al. 2008, Motivation and Retention of Health Workers in Developing Countries: A Systematic Review, BMC Health Services Research, p. X (accessible en ligne : https://www.researchgate.net/publication/23570771_Motivation_and_retention_of_health_workers_in_developing_countries_A_systematic_review)

marquée du franc burundais et une inflation généralisée. Ces dynamiques, bien que largement influencées par des chocs conjoncturels récents – tels que les perturbations climatiques, la volatilité des marchés internationaux ou les ajustements monétaires – trouvent également leurs racines dans des fragilités structurelles anciennes : dépendance aux importations, faiblesse du tissu productif, déséquilibres extérieurs chroniques. Ce double phénomène pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages, érode la compétitivité économique et fragilise la stabilité sociale. Dès lors, comprendre les causes et les implications de cette crise monétaire et inflationniste devient essentiel pour envisager des réponses politiques adaptées, à la hauteur des défis auxquels le pays est confronté.

2.2.1. Pénurie de carburant : effets en cascade sur plusieurs secteurs d'activité

Le Burundi traverse une période marquée par une crise multisectorielle, dont l'un des aspects les plus visibles et impactants est la pénurie chronique de carburant. Loin d'être ponctuelle, cette situation s'est installée dans la durée, affectant la quasi-totalité des activités économiques et sociales. Le manque de carburant – essence, gasoil, mazout – ne constitue pas seulement un défi logistique : il engendre des effets en cascade sur la production nationale, les chaînes de transport, et l'accès des populations aux services de base (santé, éducation, sécurité, etc.). Cette pénurie structurelle est révélatrice des faiblesses systémiques de l'économie burundaise et de la dépendance énergétique critique du pays.

Longues files d'attente à l'arrêt bus du centre-ville de Bujumbura.



Source : IRAKOZE (Unique-Yvette), Pénurie de carburant : une crise qui se renforce, Journal Iwacu, 28 janvier 2025

Une série d'implications découlent forcément de cette crise énergétique notamment :

(i) Une pénurie structurelle aggravée par un environnement international et local défavorable : Depuis 2023, et plus encore après 2025, le Burundi demeure enfermé dans une crise énergétique persistante, dont les origines sont à la fois structurelles et conjoncturelles. Structurellement, la dépendance complète aux importations pétrolières, combinée à l'absence de raffinerie, au manque critique de devises étrangères et à la dégradation des infrastructures logistiques, rend le pays particulièrement vulnérable aux ruptures d'approvisionnement.

À ces facteurs s'ajoutent des pressions conjoncturelles fortes : la dépréciation accélérée du franc burundais, conjuguée à la flambée mondiale des prix de l'énergie, a rendu les importations de carburant quasi inabordables. Car, les pénuries freinent forcément l'activité économique alors que les réserves de change sont au plus bas. Sur le terrain, les stations-deviennent la norme⁶⁰.

⁶⁰ Burundi Éco, 2024

Débrouillardise au marché noir



Source : NDABASHINZE (Rénovat), Méfiez-vous du carburant du marché noir ! , Journal Iwacu, n° du 25 juillet 2025

Comme on peut le voir sur la photo ci-dessus, cette crise paralyse non seulement le secteur du transport, mais affecte toute la chaîne de consommation, au point que les automobilistes sont contraints d'acheter leur carburant au marché noir. Ici les unités de mesure ont même été inventés, en particulier pour la ville de Bujumbura : d'une part, le « *kinju* », la fameuse bouteille plastique d'un litre et demi varie coûte entre vingt-sept deux mille francs(22.000FBu) à trente-cinq mille francs(35000FBu) soit une variation du prix d'un litre de quatorze mille six cent (14.600BIF) à vingt-trois mille et trois cent francs (23.300 BIF) alors que le coût à la pompe est de quatre mille (4000BIF). D'autre part, le « *bido* », le fameux bidon de vingt litres coûte entre deux cent trente (230.000BIF) et quatre cent mille francs burundais (400.000 BIF). Et dans les deux cas de mesure, la variation dépend du degré de disponibilité du carburant à la fois au Burundi et en RDC (car même côté congolais la moindre perturbation de la sécurité, ce qui est courant avec la guerre civile qui y sévit, renchérit automatiquement le carburant).

Et comme les transporteurs et autres hommes d'affaires obtiennent ce carburant à des prix exorbitants, ils répercutent naturellement ces coûts sur le prix du transport. Il en découle que le prix des denrées alimentaires et des biens de consommation de base s'envole, rendant la vie quotidienne intenable pour la majorité de la population. La hausse des tarifs devient

arbitraire et dépend de l'approvisionnement informel, ce qui aggrave les inégalités sociales en mettant à mal la résilience des ménages les plus fragiles.

On doit dire que depuis 2023–2024, le Burundi subit donc une pénurie de carburant dont les origines sont à la fois structurelles et conjoncturelles, et dont l'impact sur la croissance économique est déjà documenté. Du côté structurel, le Burundi dépend intégralement des importations pour satisfaire ses besoins en essence ou gasoil. Cela le rend vulnérable aux fluctuations étrangères. Outre cela, plusieurs obstacles internes amplifient la crise : un manque de devises étrangères, la vétusté des infrastructures de stockage et de distribution, des retards logistiques aux frontières, et une gouvernance parfois opaque du secteur pétrolier. Quant au plan conjoncturel, la situation est aggravée par la dépréciation rapide du franc burundais et l'inflation mondiale des prix de l'énergie : les pénuries structurelles de carburants freinent l'activité, tandis que les réserves de change sont « au plus bas ».

Il convient de faire remarquer que cette pénurie affecte bien au-delà du secteur des transports : les automobilistes contraints de s'approvisionner au marché noir à prix fort répercutent les coûts sur les tarifs de transport, ce qui se traduit par une flambée des prix des denrées alimentaires et des biens de première nécessité. Le résultat est une vie quotidienne devenue intenable pour la majorité des Burundais en particulier les fonctionnaires, avec des hausses de prix arbitraires, dictées par des circuits informels opaques, qui creusent davantage les inégalités sociales et affaiblissent la capacité d'adaptation des ménages les plus vulnérables.

(ii) Impact direct sur la production et l'activité économique: Le secteur productif burundais (déjà fragile) a subi de plein fouet les répercussions de la pénurie de carburant qui n'a cessé de s'intensifier au cours de dernières années. Les petites et moyennes entreprises, artisans, agriculteurs et transporteurs voient leurs activités ralenties, voire paralysées, par le manque de carburant nécessaire pour alimenter les machines ou acheminer les matières premières.

Un paysan transportant péniblement des sacs d'engrais chimiques



Source : GATERETSE (Devis) et BAHATI(Jackson), Engrais chimiques : Des retards récurrents, Journal Iwacu, n° du 16 septembre 2025

En zones rurales, le transport des fertilisants est fortement perturbé, aggravé par la pénurie de carburant. Cela retarde les récoltes et réduit les revenus des producteurs⁶¹. Aussi les agriculteurs doivent-ils se débrouiller avec des moyens de bord pour acheminer à bicyclette des sacs d'engrais chimique faute de transport habituel des biens.

Dans l'ancienne province de Makamba, par exemple, une agence de transport ne parvient à opérer qu'un aller-retour par jour avec un seul bus faute de carburant⁶². Le secteur industriel, qui contribuait à environ 19 % du PIB en 2024, affiche une croissance limitée ($\approx +1\%$) largement freinée par ces ruptures d'approvisionnement et de devises⁶³. Le transport public comme privé est lui-aussi sévèrement touché : les services de bus, taxi-brousse et mototaxis dans les zones périphériques ou rurales sont réduits, contraignant les ménages à payer des tarifs majorés, à multiplier les déplacements ou à renoncer à certains trajets essentiels. Le coût des denrées alimentaires s'envole, car le transport des produits de base vers les marchés devient cher et incertain, rendant la vie quotidienne de plus en plus intenable pour les Burundais les plus vulnérables.

⁶¹ Burundi Facts, 2025, p. ?

⁶² Un agent d'une agence de voyage

⁶³ Cf. Centre for Development and Enterprises Great Lakes, MPMEs au Burundi, 2025

(iii) Menace persistante sur les services publics essentiels : Le Burundi traverse une crise énergétique multidimensionnelle, marquée par une pénurie persistante de carburant et des coupures fréquentes d'électricité. Loin d'être une simple difficulté logistique, cette crise compromet gravement la capacité de l'État à assurer ses fonctions régaliennes, notamment dans les services publics essentiels. Les structures de santé sont particulièrement touchées :

les groupes électrogènes hospitaliers ne fonctionnent plus que partiellement, faute de diesel, dans un pays où seulement 11 % de la population a un accès fiable à l'électricité⁶⁴. Comme l'alerte Ndereyimana, de l'association Kuraneza: « *le fonctionnement normal d'un hôpital est compromis* »⁶⁵. Les conséquences sont alarmantes : retards de soins, rupture de la chaîne du froid pour les vaccins, suspension d'actes médicaux essentiels.

Le secteur de la sécurité publique est également fragilisé. Patrouilles de police, interventions des pompiers et maintenance des infrastructures sont freinées par le manque de carburant. Selon David K. Leonard en effet, l'effondrement de la logistique étatique dans les secteurs énergétiques crée un effet domino sur les services publics, fragilisant la légitimité étatique⁶⁶.

Dans des provinces comme Rumonge, seuls les services chirurgicaux d'urgence sont alimentés ponctuellement, les autres restant plongés dans le noir. Il semble que ces coupures affectent directement « *les services publics essentiels tels que les soins de santé* »⁶⁷. En réponse, des initiatives de mini-réseaux solaires ruraux et de centrales photovoltaïques à Mubuga et Gitega

⁶⁴ Banque mondiale, 2024, *Burundi Economic Update*, Washington, 2024

⁶⁵ IRAKOZE (Unique-Yvette), Pénurie de carburant : Moults défis dans le domaine sanitaire, Journal Iwacu, n° du 20 novembre 2024

⁶⁶ LEONARD (David K.), 2013, Social Contracts, Networks and Security in Tropical Africa Conflict States: An Overview, IDS Bulletin Volume 44 Number 1 January (accessible en ligne : file:///C:/Users/bukey/Downloads/IDSB491A_10.190881968-2018.126.pdf)

⁶⁷ Voir le rapport "Burundi Event" (accessible en en ligne : <https://www.hrw.org/world-report/2025/country-chapters/burundi>)

ont été lancées⁶⁸. Toutefois, sans un renforcement stratégique de ces efforts, le pays risque de s'enfoncer davantage dans une crise humanitaire et institutionnelle durable.

2.2.2. Déficiences énergétiques et insécurité logistique pour les institutions publiques

Depuis quelque quatre ans, le Burundi se trouve confronté à une crise énergétique et logistique profonde, dont les répercussions dépassent largement le seul secteur des infrastructures. Le dysfonctionnement croissant des institutions publiques — alimenté par des pénuries d'électricité, de carburant et par une gouvernance défaillante — fragilise l'ensemble de l'appareil étatique, compromettant la prestation des services essentiels et sapant la légitimité de l'État. Cette situation met en lumière une vulnérabilité systémique où les défaillances techniques deviennent des facteurs de crise politique et sociale, révélant l'urgence d'un redressement stratégique à la croisée de l'énergie, de la logistique et de la gouvernance.

(i) Un appareil institutionnel sous tension énergétique : Le Burundi se heurte à une crise énergétique structurelle qui fragilise profondément le fonctionnement de ses institutions publiques. Les pénuries chroniques d'électricité et la logistique instable affectent la prestation des services essentiels – éducation, santé, sécurité, justice – et minent la confiance des citoyens envers l'État. Ce phénomène révèle une faiblesse systémique. Comme le souligne Sovacool : « *L'énergie est le socle invisible sur lequel repose la capacité opérationnelle de toute institution publique* »⁶⁹.

Les causes sont multiples. D'abord, une capacité de production très limitée, dépendante à plus de 90 % de l'hydroélectricité⁷⁰, vulnérable aux aléas climatiques. Ensuite, une faible diversification énergétique, malgré des

⁶⁸ Cf. Le rapport du PNUD pour 2024 (accessible en ligne : <https://www.undp.org/fr/burundi/actualites/11-mini-reseaux-solaires-pour-renforcer-la-resilience-energetique-des-populations-rurales?>)

⁶⁹ SOVACOOL (Benjamin K.), et al., 2013, , *Energy Security and Justice*, Cambridge Routledge, p. 59

⁷⁰ BANQUE MONDIALE, 2024, *Energy Profile: Burundi*, Washington

ressources solaires et hydroélectriques sous-exploitées. Selon Karekezi et Kithyoma, « l'incapacité à développer un mix énergétique diversifié est un facteur clé de la vulnérabilité institutionnelle en Afrique de l'Est » ⁷¹. Les délestages fréquents dans les grandes villes comme Bujumbura et Gitega, tout comme dans les zones rurales, paralysent les hôpitaux, les universités, les cours de justice, les commissariats et l'ensemble de l'administration. Les coupures prolongées compromettent non seulement les opérations quotidiennes de l'État, mais aussi simplement sa légitimité.

Enfin, cette vulnérabilité énergétique est aggravée par un sous-investissement chronique et une gouvernance défailante, freins majeurs à toute politique de redressement. Faute d'un plan stratégique ambitieux axé sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réforme des infrastructures, le Burundi risque de voir ses institutions s'affaiblir durablement face aux pressions socio-économiques croissantes.

(ii) L'insécurité logistique (carburant, mobilité et communication paralysées) :
Le Burundi est confronté à une insécurité logistique généralisée, amplifiée par des pénuries chroniques de carburant et d'électricité, qui paralysent le fonctionnement des institutions publiques. L'indisponibilité du carburant a un impact direct sur la mobilité administrative : les véhicules de service — ambulances, unités de police, équipes électorales, agents de contrôle — sont souvent immobilisés. Cette situation compromet des missions cruciales comme la supervision des projets publics, les campagnes de vaccination ou encore les inspections sanitaires, scolaires ou académique.

Les services déconcentrés de l'État fonctionnent à rythme réduit, notamment dans les provinces où les stations-service sont aussi rares qu'inopérantes. Ndereyimana, acteur du secteur sanitaire burundais, rapporte que « certains

⁷¹ KAREKEZI (Stephen) & KITHYOMA (Waeni), « *Renewable Energy Strategies for Rural Africa* » in MAPAKO(Maxwell) & MBEWE(Abel), ed. 2005, *Renewables and Energy for Rural Development in Sub-Saharan Africa*, Zed Books Ltd LONDON & NEW YORK in association with African Energy Policy Research Network (AFREPREN, p. 33 (accessible en ligne : <http://ndl.ethernet.edu.et/bitstream/123456789/55098/1/237.pdf>)

partenaires parcourent de longues distances pour s'approvisionner, consommant déjà la moitié de leur quota avant d'avoir atteint leur destination »⁷².

À cela s'ajoute une instabilité électrique structurelle. L'absence de courant bloque les systèmes de communication, de gestion et d'archivage. Dans de nombreux bureaux administratifs, ni l'électricité publique ni les groupes électrogènes (souvent inactifs faute de diesel) ne garantissent une alimentation continue. Du coup des citoyens peuvent avoir parcouru des dizaines (voire des centaines de kilomètres) à la recherche d'un document précieux et rentrer bredouille simplement parce que les coupures de courant ne permettaient pas l'impression ! Cela freine la digitalisation des services publics et ralentit la circulation des informations urgentes. Leonard souligne à ce sujet que lorsque l'approvisionnement énergétique devient erratique, l'État ne peut plus fonctionner comme une entité unifiée, cohérente et réactive⁷³.

Face à ces défaillances, l'État burundais se trouve dans une situation de quasi-immobilisme logistique, incapable d'assurer la continuité de ses missions de service public, notamment dans les zones rurales et enclavées.

(iii) Conséquences sur la gouvernance, la transparence et la prestation de services:

L'administration burundaise est marquée par un ralentissement structurel des services civils, où l'obtention de documents essentiels — passeports, titres de propriété, actes de naissance ou attestations fiscales — relève souvent d'un véritable parcours d'obstacles. Cette lenteur bureaucratique alimente une économie informelle de « services accélérés », que Thomas Bierschenk et Olivier de Sardan qualifient de « bureaucratie du bricolage »⁷⁴. Dans ce

⁷² Déjà cité.

⁷³ LEONARD (David K.), op.cit.

⁷⁴ BIERSCHENK (Thomas) & OLIVIER DE SARDAN (Jean-Pierre), 2014, *States at Work*, Lyden/Boston, Brill, p.45 (accessible en ligne)

contexte, une figure désormais omniprésente émerge : celle des *courtiers* ou *commissionnaires*, opérant en marge mais avec la complicité implicite de certains agents publics au sein de l'OBR, de la Police de l'Air et des Frontières (PAFE), ou des services fonciers. Ces intermédiaires, souvent mieux rémunérés que les fonctionnaires eux-mêmes, institutionnalisent des circuits parallèles d'accès aux documents, consolidant une logique de contournement plutôt que de réforme. Ce phénomène accroît non seulement la corruption endémique, mais renforce également les inégalités d'accès aux services entre les citoyens capables de « payer pour aller vite » et les autres, notamment en dehors de Bujumbura, où l'accès à ces réseaux informels reste plus limité.

Comme on l'a vu plus haut, l'impact sécuritaire est tout aussi préoccupant : la pénurie de carburant limite considérablement la mobilité des patrouilles policières, tandis que l'absence d'éclairage public plonge plusieurs quartiers urbains dans une obscurité propice à la criminalité. À Bujumbura, des quartiers tels que Kanyosha, Mutakura ou encore Cibitoke d'une part et en province comme en ex-commune Mugamba ou dans la ville de Bururi d'autre part se sont observés des violences nocturnes, où des bandes organisées, parfois identifiées comme « *ba rukoti* » — des hommes en longues vestes opérant à la machette — attaquaient des citoyens rentrant chez eux après 22h. Ces actes de violence, souvent impunis faute d'interventions rapides des forces de l'ordre, traduisent une désintégration locale du monopole étatique de la sécurité. Bayart, Ellis et Hibou avaient déjà analysé ce phénomène dans une perspective plus large, en évoquant une « criminalisation rampante de l'État »⁷⁵, où la fragilité institutionnelle ouvre la voie à l'appropriation violente de l'espace public par des acteurs non étatiques.

Dans ce contexte, le Burundi doit impérativement investir dans la décentralisation énergétique via les mini-réseaux solaires, renforcer la logistique institutionnelle (véhicules, carburant, maintenance) et instaurer une coordination plus efficace entre l'État, les bailleurs et la société civile. Comme le souligne Jacquemot, sans vision intégrée, « *l'État risque de devenir un*

⁷⁵ BAYART (Jean-François) et al., 1997, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Karthala, p. 85.

simple gestionnaire de pénurie »⁷⁶, incapable d'assumer son rôle de garant de la cohésion sociale et du développement.

2.3. Vulnérabilités sociales et économiques

Le pays fait face à une accumulation de vulnérabilités qui mettent en lumière la fragilité de son modèle social. Entre pauvreté persistante, inégalités croissantes et absence de filets de sécurité efficaces, la société burundaise se trouve à un point de bascule. Ce texte explore les causes structurelles de cette précarité, les tensions sociales qu'elle alimente, et la nécessité urgente de réformes ambitieuses pour restaurer la cohésion, renforcer la résilience collective et éviter une dégradation irréversible du contrat social.

2.3.1. Fragilité des filets de protection sociale et creusement des inégalités

À l'heure où le Burundi entre dans une nouvelle phase de sa trajectoire politique et économique, la protection sociale apparaît comme un enjeu central, mais encore largement sous-développé. Face à une pauvreté persistante, des crises climatiques récurrentes, et une aggravation des inégalités, les dispositifs actuels peinent à répondre aux besoins fondamentaux de la population, en particulier des plus vulnérables. La faiblesse des filets sociaux, l'inadéquation des réponses d'urgence, et l'exclusion structurelle de larges franges de la société nourrissent une instabilité latente.

Dans ce contexte, il devient urgent de repenser en profondeur les politiques sociales du pays afin d'en faire un véritable levier de résilience, d'équité et de cohésion nationale. Les analyses suivantes mettent en lumière les principales failles du système actuel et proposent des pistes pour construire une protection sociale à la fois plus inclusive, plus efficace et plus transformatrice à l'horizon 2030.

⁷⁶ JACQUEMOT (Pierre), 2007, *Afrique : la gouvernance contre l'État ?*, Paris, Ed. L'Harmattan., p. 198

(i) Des filets de protection sociale inadéquats face à une pauvreté persistante et aux crises climatiques: Malgré la révision en 2025 de la Stratégie nationale de protection sociale, le Burundi peine à instaurer un système efficace et inclusif capable de répondre aux vulnérabilités croissantes. Les effets combinés du changement climatique, de l'insécurité alimentaire et du ralentissement économique continuent d'aggraver la pauvreté structurelle. En 2025, seuls 12 % des Burundais bénéficient d'un appui social formel⁷⁷, et l'essentiel de ces dispositifs reste concentré en milieu urbain, laissant les zones rurales, où résident près de 85 % de la population⁷⁸, dans une précarité extrême.

Le cas du quartier de Kibenga Large, au sud de Bujumbura, illustre crûment cette défaillance : les inondations du lac Tanganyika ont détruit des habitations, déplacé des milliers de familles et provoqué une crise sanitaire due à la contamination des eaux. Pourtant, aucune réponse nationale structurée n'a été mobilisée pour soutenir durablement les sinistrés, comme le déplore Bundoyi, expert à la Croix-Rouge du Burundi⁷⁹. Cette situation met en évidence la fragilité des mécanismes d'urgence et la nécessité d'anticipation.

En écho à la pensée de Sen, la pauvreté ne se résume pas à un manque de revenus, mais à une privation de capacités⁸⁰. Les populations les plus marginalisées — femmes chefs de ménage, personnes handicapées, enfants en situation de rue — restent invisibles dans les politiques actuelles, rejoignant la catégorie des groupes à « haute intensité de pauvreté » décrite par Barrientos⁸¹.

⁷⁷ UNICEF & BIT, 2025, *Burundi Social Protection Snapshot*, Bujumbura, p. 4

⁷⁸ ISTEERBU, 2019, Tableau de bord social, Bujumbura

⁷⁹ IGIRANEZA (Jules-Bercy), La montée des eaux du lac Tanganyika : Une menace bien réelle pour certaines infrastructures, Journal Iwacu, n° du 19 mars 2024

⁸⁰ SEN (Amartya), 1999, *Development as Freedom*, Oxford University Press, p. 87 (accessible en ligne)

⁸¹ BARRIENTOS (Armando) & HULME(David), 2008, *Social Protection for the Poor and Poorest*, Palgrave, p. 42

Comme le souligne Stephen Devereux et sa collègue, la protection sociale constitue un défi majeur dans de nombreux pays du monde, y compris au Burundi, où les dispositifs existants demeurent limités et souvent centrés sur une logique compensatoire. Il devient donc urgent de dépasser cette approche pour instaurer une protection sociale véritablement transformative, capable non seulement de répondre aux besoins immédiats, mais surtout de renforcer la résilience communautaire face aux chocs économiques, sociaux et climatiques récurrents⁸². Pour le Burundi post-2025, cela suppose la mise en place d'une stratégie cohérente et « endogène » financée, ancrée dans les réalités locales et orientée vers le renforcement des capacités des communautés afin qu'elles puissent s'adapter, se relever et se développer de manière durable.

(ii) Multiplication des chocs et accentuation des inégalités : Le Burundi connaît une aggravation des chocs économiques et environnementaux : dépréciation continue du franc burundais, inflation croissante, pénurie persistante de carburant, et événements climatiques extrêmes ayant dévasté les récoltes dans les provinces de Kirundo et Cibitoke. Ces dynamiques ont mis en lumière la fragilité d'un pays dont 85 % de la population dépend de l'agriculture de subsistance et des marchés informels⁸³.

Les effets de ces crises sont inégalement répartis. Tandis que les ménages pauvres en général et ruraux en particulier réduisent leurs repas quotidiens à un seul par jour alors qu'une poignée d'élites bien connectées aux réseaux d'importation parallèle continuent d'afficher un train de vie ostentatoire dans les villes telles Bujumbura et Gitega, avec des véhicules dernier cri. Comme l'a démontré Piketty, dans les sociétés où la redistribution est absente, « les crises tendent à exacerber les inégalités préexistantes »⁸⁴.

⁸² DEVEREUX (Stephen) & Sabates-Wheeler(R.),2004, Transformative social protection, IDS Working Paper 232(accessible en ligne :

<https://www.ids.ac.uk/download.php?file=files/dmfile/Wp232.pdf>)

⁸³ ISTEEBU, op. cit.

⁸⁴ PIKETTY (Thomas), *Capital au XXIe siècle*, Paris, Seuil, p. 271.

Cette fracture n'est pas uniquement économique. Elle touche aussi l'accès aux services publics : dans les collines reculées de Makamba, les femmes marchent jusqu'à 12 km pour atteindre un centre de santé, tandis que les jeunes de Kayanza abandonnent l'école faute de frais de scolarité. Hickey et du Toit insistent à juste titre sur le fait que « *l'exclusion sociale devient structurelle lorsque la protection sociale n'est ni universelle ni transformatrice* »⁸⁵.

Dans un tel contexte, l'inaction serait périlleuse. La montée du chômage des jeunes, combinée à la désillusion politique, risque d'alimenter frustration et méfiance envers l'autorité de l'Etat. Il devient donc urgent de bâtir un système de protection sociale intégré, capable de cibler les plus vulnérables, d'assurer un financement pérenne et de renforcer la résilience nationale.

(iii) Risques sociaux et nécessité d'un renforcement des dispositifs : Entre 2025 et 2030, le Burundi risque de voir s'aggraver ses vulnérabilités sociales si les inégalités continuent de croître sur fond d'un affaiblissement des services publics essentiels. Ce contexte alimente un profond sentiment d'injustice et de désillusion, notamment chez les jeunes diplômés confrontés au chômage et à l'absence de perspectives. Comme le souligne Pierre Rosanvallon, « *l'injustice sociale est aujourd'hui perçue comme une trahison du pacte républicain* »⁸⁶. Ce climat débouche sur deux dérives majeures : la radicalisation de certains jeunes et l'émigration croissante des intellectuels vers les pays développés.

Ce phénomène est aggravé par des discours publics ouvertement hostiles à l'éducation, parfois tenus au sommet de l'État — affirmant, par exemple, que « plus on étudie, plus on devient bête » ou que « les formules scientifiques ne servent pas à attraper les termites ». Ces propos dévalorisent le savoir, sapent la légitimité de l'école et démoralisent une jeunesse déjà marginalisée.

⁸⁵ HICKEY (Sam) (Ed.) et al., 2013, *The Politics of Inclusive Development: Interrogating the Evidence*, Oxford University Press, p. 30

⁸⁶ ROSANVALLON (Pierre), 2011, *La société des égaux*, Paris, Seuil, p. 85.

Ils renforcent l'idée que l'investissement dans l'instruction ne garantit plus ni emploi ni reconnaissance sociale. Ce constat se vérifie sur le terrain : de nombreux lauréats d'université, faute d'opportunités professionnelles en lien avec leur profil académique, se retrouvent contraints à exercer des activités de survie, comme la vente ambulante d'unités téléphoniques (*airtime*) dans les rues des centres urbains. Ce déclassement social alimente un sentiment de gêne et d'humiliation, nourrissant ainsi la fuite des cerveaux et l'instabilité sociale.

Pourtant, des alternatives existent. Le Cap-Vert, malgré des moyens limités, a mis en place depuis les années 2000 un système de protection sociale universel et inclusif, combinant accès aux soins, éducation de base gratuite et transferts sociaux ciblés. Cette stratégie a permis de réduire les inégalités et de freiner les flux migratoires⁸⁷.

Pour le Burundi, l'urgence est de passer d'une protection sociale fragmentaire à une approche intégrée reposant sur quatre piliers : identification transparente des populations vulnérables, ciblage efficace des aides, diversification des mécanismes de soutien, et financement pérenne. Comme l'écrit Stiglitz en effet, « *l'exclusion sociale coûte plus cher à long terme que l'investissement dans l'inclusion* »⁸⁸. Il en va non seulement de la stabilité sociale, mais aussi de la capacité du pays à retenir et valoriser ses forces vives.

2.3.2. Tensions sociales latentes

Le Burundi se trouve à un tournant critique : un contexte socio-économique fragilisé, une jeunesse de plus en plus instruite mais sans perspectives, et un appareil d'État marqué par un sentiment croissant d'inefficacité et de désaffection. Cumulant inflation élevée, chômage de masse, économie informelle saturée et déficit d'expression civique, le pays présente tous les ingrédients d'une crise murmurée plutôt que visible — des marchés taris aux files d'attente des fonctionnaires, tout indique que la résignation pourrait

⁸⁷ PNUD, 2020, *Relatório de Desenvolvimento Humano em Cabo Verde*, New York,

⁸⁸ STIGLITZ (Joseph), 2012, *The Price of Inequality*, W.W. Norton, p. 104

bientôt laisser place à une contestation ouverte. Cette introduction pose ainsi le cadre nécessaire à l'examen des trois dimensions suivantes : un climat économique et social général, une jeunesse en souffrance et la fuite des compétences ainsi qu'un mécontentement des fonctionnaires et la tentation de l'exil silencieux.

(i) Un contexte socioéconomique peu prometteur : Comme on l'a vu plus haut, le e Burundi traverse un climat socioéconomique tendu, marqué par une inflation persistante, l'effondrement du franc burundais, des pénuries chroniques de carburant et de biens essentiels, etc. Dans un tel contexte, les mécanismes d'atténuation de la crise – qu'ils soient sociaux, économiques ou institutionnels – apparaissent largement peu prometteurs. Comme le note James C. Scott, les sociétés en crise recourent souvent à des formes « d'infra-politique » : rumeurs, soupirs collectifs, silence chargé de colère, autant de « discours cachés » qui précèdent les soulèvements ouverts⁸⁹.

Au Burundi, ces signaux faibles sont omniprésents : dans les marchés où les prix s'envolent, dans les files d'attente à la pompe, ou encore dans les quartiers riverains des campus universitaires où des étudiants font l'objet de moquerie, dans les bus où les fonctionnaires se font défier par des courtiers de bus (convoyeurs), etc. Autrement dit, la perception croissante d'inégalités criantes entre une élite politico-économique privilégiée et une majorité marginalisée exacerbe ce ressentiment. Piketty souligne à cet égard que « *les sociétés qui ne prennent pas au sérieux les inégalités finissent toujours par en payer le prix politique* »⁹⁰. La concentration de richesses dans les centres urbains, l'ostentation de certains responsables dans un contexte de crise généralisée ainsi que l'absence d'espaces d'expression libre nourrissent une polarisation latente.

En l'absence de réformes structurelles pour restaurer la justice sociale et renforcer les filets de sécurité, le Burundi risque de passer d'une crise silencieuse à une contestation ouverte. L'exemple récent de Madagascar, où le mécontentement populaire accumulé face aux coupures d'eau et

⁸⁹ SCOTT (James C.), 1990, *Domination and the Arts of Resistance*, Yale University Press

⁹⁰ PICKETTY (Thomas), op. cit.

d'électricité, au chômage massif et à l'exclusion des jeunes, a dégénéré dès octobre 2025 en une mobilisation de grande ampleur menée par la jeunesse « Gen Z », illustre ce basculement. Pour le Burundi, cette dynamique doit servir d'alerte : la nouvelle législature aura pour mission urgente de capter ces signaux faibles — lassitude dans les files d'attente, colère feutrée sur les marchés, résignation dans les universités — et d'y répondre par des politiques sociales ambitieuses, inclusives et anticipatrices, faute de quoi la stabilité politique pourrait vaciller.

(ii) Jeunesse désœuvrée, perte de confiance et fuite des compétences: Au Burundi, où près de 65 % de la population a moins de 25 ans⁹¹, la législature 2025–2030 devra faire face à un enjeu majeur : transformer le « dividende démographique » en moteur de développement, sous peine de creuser un profond malaise social. Malgré une amélioration du taux de scolarisation ces dernières années, notamment grâce au Plan Sectoriel de l'Éducation⁹², la jeunesse burundaise continue de se heurter à une double impasse : un marché du travail atone et une inadéquation persistante entre formation et réalité économique.

Selon les données de la Banque mondiale sur le Burundi⁹³, moins de 10 % des jeunes diplômés trouvent un emploi formel dans les deux ans suivant la fin de leurs études. L'économie informelle, qui représente plus de 90 % de l'emploi global reste leur principal refuge, avec des revenus faibles et peu de perspectives d'évolution. Parallèlement, le système éducatif peine à produire des compétences en phase avec les besoins réels : les formations techniques et professionnelles ne concernent que 3 % des élèves du secondaire, alors que les secteurs porteurs — agriculture modernisée, services numériques, énergies renouvelables — restent sous-exploités.

⁹¹ UNFPA, 2023, Annual Report (accessible en ligne)

⁹² BURUNDI/MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, 2022, Plan sectoriel de l'Éducation, Bujumbura (accessible en ligne).

⁹³ BANQUE MONDIALE, 2024, Rapport pays 2024 Impulser la transformation du Burundi par la réforme de l'architecture financière mondiale (accessible en ligne)

Ce décalage alimente un profond désenchantement. Une enquête menée en 2025 par l'Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi révèle que plus de 70 % des jeunes interrogés estiment que leurs études ne leur donnent pas de réelles opportunités professionnelles. Ce désalignement est un terreau fertile pour la migration, la marginalisation, voire la contestation. En 2024, l'OIM a noté une augmentation de 18 % des départs de jeunes diplômés burundais vers les pays voisins ou l'Europe⁹⁴.

La législature 2025–2030 ne peut donc pas ignorer cette urgence. Il s'agit de refonder le contrat social en plaçant l'emploi des jeunes au cœur des priorités : réforme de l'enseignement technique et professionnel, incitations à l'entrepreneuriat jeune, politiques de création d'emplois décents dans les zones rurales, et stratégies actives de rétention des compétences. Faute de cela, le Burundi risque de voir une jeunesse éduquée devenir un facteur d'instabilité plutôt qu'un levier de transformation.

(iii) Mécontentement sectoriel, désillusion des fonctionnaires et tentation d'un exil silencieux: Un élément particulièrement préoccupant du mécontentement social réside dans la désillusion des fonctionnaires et des jeunes diplômés : au Burundi, où plus de 65 % de la population a moins de 25 ans, de nombreux cadres de l'État – enseignants, infirmiers, jeunes soumis à un concours puis affectés à des postes précaires – constatent que leur statut ne garantit ni reconnaissance réelle, ni conditions de travail décentes. Selon le rapport du African Development Bank : « 90 % des diplômés pour la période 2017-2020 ont déclaré être à la recherche d'un emploi, tandis que seulement 10 % ont dit en avoir obtenu un »⁹⁵. Ce déséquilibre nourrit un sentiment d'injustice et d'exclusion, renforcé par l'impossibilité d'accéder à un emploi conforme à son profil. Ainsi, pour beaucoup, l'option d'un « exil silencieux » devient la seule issue : des fonctionnaires envisagent l'émigration, convaincus que leur avenir

⁹⁴ OIM, 2024, République du Burundi/Profil 2024, Indicateurs de gouvernance des migrations (accessible en ligne : https://publications.iom.int/system/files/pdf/pub2024-052-1_mgi-republique-du-burundi-fr.pdf)

⁹⁵ Document de Stratégie Pays (DSP) 2024-2029, p.8

ne se construira pas dans un pays où l'insertion professionnelle est aléatoire et la mobilité sociale bloquée.

Cette dynamique est aggravée par une gouvernance autoritaire : dans un contexte où l'espace civique est restreint et l'expression des frustrations entravée, toute intervention répressive — au lieu d'un dialogue — accroît la défiance envers l'État. Le gouvernement s'enferme alors dans une logique sécuritaire qui, à long terme, alimente davantage la radicalisation latente et la fuite des compétences. En définitive, pour le Burundi, le challenge est clair : relancer les canaux de dialogue social, redonner vie à une justice économique redistributive, investir massivement dans l'emploi des jeunes et instaurer la sobriété des élites – sans quoi cette fuite des talents et ce désengagement civique formeront une bombe à retardement pour l'avenir du pays.

Conclusion partielle

En définitive, la double crise monétaire et inflationniste qui accompagne l'entrée du Burundi dans la législature 2025-2030 constitue un défi systémique pour la stabilité et la légitimité des institutions. La dépréciation du franc burundais, l'inflation galopante et la pauvreté extrême minent le pouvoir d'achat des ménages, accentuent le chômage et fragilisent la confiance dans l'État, tandis que la corruption et une gouvernance autoritaire exacerbent le sentiment de désaffection populaire. Dans ces conditions, ni les communes, ni le pays dans son ensemble, ne pourront développer leur potentiel ou assurer une croissance inclusive sans réponses politiques fortes — stabilisation de la monnaie, amélioration de la gouvernance, protection des plus vulnérables et diversification économique — sous peine de voir l'instabilité économique se transformer en crise sociopolitique durable.

Chap. 3. Défis à relever et opportunités à saisir

Après une décennie marquée par des tensions et une gouvernance souvent critiquée pour son manque de transparence, le pays se trouve face à un double défi majeur : restaurer la confiance des citoyens dans ses institutions et assurer des services publics de qualité dans un contexte de ressources limitées. Ce contexte exigeant coïncide toutefois avec une opportunité rare (une relative stabilité politique et une nouvelle configuration territoriale) qui, si elle est bien exploitée, peut servir de socle à des réformes profondes. Pour en faire un levier de transformation durable, il est indispensable d'engager une gouvernance plus efficace, participative et responsable, fondée sur une planification rigoureuse, un suivi-évaluation renforcé, et un dialogue renouvelé entre l'État et la société.

3.1. Les principaux défis à l'agenda des institutions

Le Burundi fait face à deux chantiers prioritaires et interdépendants : rétablir la confiance dans une gouvernance affaiblie par des années d'instabilité et garantir un service public de qualité malgré des ressources limitées. Dans un contexte où la méfiance citoyenne reste forte et les attentes sociales grandissantes, ces enjeux exigent des réformes structurelles ambitieuses, tant sur le plan économique qu'institutionnel. L'amélioration de la redevabilité, le renforcement des contre-pouvoirs et la participation citoyenne doivent aller de pair avec une transformation de l'action publique, capable de faire mieux avec moins. Ce double impératif, s'il est soutenu par une volonté politique affirmée, peut devenir un levier puissant pour refonder durablement la relation entre l'État et les citoyens.

3.1.1. Rétablir la confiance dans la gouvernance économique et institutionnelle

Dans un contexte marqué par une décennie d'instabilité politique, de dysfonctionnements institutionnels et de méfiance généralisée, la législature 2025–2030 au Burundi s'ouvre avec une exigence claire : reconstruire la confiance dans la gouvernance. Ce défi transversal conditionne la réussite de

l'ensemble des réformes attendues, qu'elles soient économiques, sociales ou institutionnelles. Restaurer cette confiance implique de transformer en profondeur les modes de gestion publique, d'améliorer la redevabilité des institutions, de garantir l'indépendance des contre-pouvoirs, et de renforcer la participation citoyenne à tous les niveaux. À travers une volonté politique forte et des mesures concrètes, ce chantier offre un potentiel transformateur décisif pour asseoir un État plus juste, efficace et proche de ses citoyens.

Rétablir la confiance dans la gouvernance économique et institutionnelle : Le rétablissement de la confiance dans la gouvernance économique et institutionnelle constitue une priorité absolue pour la législature 2025–2030 au Burundi. Face à une décennie de fragilisation de l'État, les autorités doivent rompre avec les pratiques opaques et inefficaces du passé en engageant des réformes visibles, mesurables et inclusives. Concrètement, cela commence par une transparence budgétaire totale : le gouvernement devrait créer un portail numérique public et interactif permettant à chaque citoyen de suivre, de manière détaillée et en temps réel, l'exécution budgétaire par ministère, par province, par commune et par projet. Une telle initiative limiterait non seulement les risques de détournement de fonds, mais contribuerait également à prévenir le favoritisme et le népotisme dans l'attribution des marchés publics, renforçant ainsi la redevabilité et la confiance des citoyens envers les institutions.

Ensuite, il est essentiel de restaurer l'indépendance et l'efficacité des institutions de contrôle, telles que la Cour des comptes et l'Inspection générale de l'État, en leur garantissant des ressources suffisantes, un recrutement fondé sur le mérite et un accès libre à l'information. Par ailleurs, la réforme de la fonction publique s'impose : l'instauration d'un système de concours nationaux transparents, l'évaluation régulière de la performance des agents, et l'automatisation des services administratifs (actes de naissance, impôts, titres fonciers) peuvent contribuer à réduire les pratiques informelles et la corruption.

Enfin, le dialogue permanent avec les citoyens et les partenaires techniques doit être institutionnalisé, à travers la création de forums consultatifs mixtes

État-société civile-bailleurs pour coconstruire les priorités de réforme. Ce n'est qu'en rétablissant une chaîne de confiance solide — du citoyen aux institutions, et de l'État à ses partenaires — en garantissant la lutte contre l'impunité, la collecte et le traitement rapide des plaintes, ainsi que la participation citoyenne inclusive à toutes les étapes du processus décisionnel, que le Burundi pourra espérer engager une trajectoire durable de stabilisation et de développement.

(ii) Gouvernance économique et urgence de réformes structurelles : La législature 2025–2030 constitue une fenêtre d'opportunité stratégique pour initier une refonte en profondeur de la gouvernance économique au Burundi, dans un contexte où la confiance des acteurs économiques est fragilisée par des pratiques opaques, une fiscalité inégalitaire et des déséquilibres macroéconomiques persistants. Concrètement, l'État doit d'abord s'engager à renforcer la transparence budgétaire en publiant en ligne, de façon régulière et accessible, l'intégralité des lois de finances, des rapports d'exécution et des audits de la Cour des comptes. Cela doit s'accompagner de l'instauration d'un cadre budgétaire à moyen terme, permettant une planification plus prévisible et lisible des politiques publiques.

Ensuite, la fiscalité devra être réformée pour la rendre plus équitable : élargissement de l'assiette fiscale grâce à la formalisation de secteurs informels, numérisation des déclarations fiscales, réduction des exonérations injustifiées, etc. Du côté des dépenses, il est impératif de réorienter les ressources vers les investissements structurants (énergie, agriculture, infrastructures de transport) et les services sociaux de base, en limitant les dépenses de prestige ou de fonctionnement non prioritaires. Parallèlement, le renforcement des institutions de contrôle — avec des mandats élargis, des ressources propres et une réelle autonomie — est essentiel pour lutter efficacement contre la corruption.

Enfin, pour garantir un climat économique attractif et sécurisé, l'État devra simplifier les procédures administratives, garantir l'indépendance de la justice économique et mettre en place un guichet unique numérique pour les investissements. Ces réformes structurelles sont indispensables non

seulement pour stabiliser l'économie, mais aussi pour regagner la confiance des citoyens, des investisseurs et des partenaires au développement.

(iii) Gouvernance institutionnelle (redevabilité, participation et indépendance) : L'un des défis majeurs à l'agenda des institutions burundaises est de refonder la gouvernance sur des bases solides de redevabilité, de participation citoyenne et d'indépendance des pouvoirs. Concrètement, cela suppose d'abord de renforcer les institutions de contre-pouvoir. Le Parlement, la Cour constitutionnelle et la Cour anti-corruption doivent être dotés de moyens humains, techniques et financiers suffisants pour jouer pleinement leur rôle de contrôle, avec des nominations fondées sur le mérite et l'indépendance, et des sessions publiques systématiquement retransmises pour renforcer la transparence.

Ensuite, l'indépendance de la justice doit être garantie par la révision des procédures de nomination des magistrats, la protection statutaire des juges et la mise en place d'un organe disciplinaire indépendant pour sanctionner les abus. Par ailleurs, les mécanismes de participation citoyenne doivent être élargis : relancer les conseils collinaires et communaux avec des mandats clairs, des budgets limités mais contrôlables localement, et organiser des consultations publiques sur les projets de loi majeurs via des plateformes numériques accessibles.

Enfin, l'amélioration de la communication publique est indispensable pour recréer un lien de confiance : les institutions doivent publier régulièrement des bilans d'action, organiser des points de presse ouverts, reconnaître les erreurs ou les limites des politiques engagées, et mettre en place des dispositifs de retour citoyen (boîtes à suggestions, lignes vertes, enquêtes de satisfaction). Une telle dynamique, appuyée sur une culture institutionnelle du résultat, peut transformer la relation entre l'État et les citoyens, en installant progressivement une gouvernance plus ouverte, équitable et responsable notamment via le numérique.

(iv) Un chantier transversal à fort potentiel transformateur : Le rétablissement de la confiance dans la gouvernance constitue un chantier transversal, sans lequel aucun projet de réforme (qu'il soit économique, social, sécuritaire ou

territorial) ne peut aboutir durablement. Il s'agit d'un enjeu structurant qui traverse l'ensemble du fonctionnement de l'État : sans confiance, les citoyens se désengagent, les règles sont contournées, les politiques publiques deviennent inefficaces, et les institutions perdent leur légitimité.

Pour la législature 2025–2030, cette question doit être abordée comme une priorité stratégique, avec des actions concrètes. Il s'agira, par exemple, de systématiser l'évaluation publique des politiques publiques avec la publication annuelle de rapports de performance, d'instaurer des mécanismes de dialogue régulier entre les citoyens et les décideurs (forums consultatifs, enquêtes de satisfaction, plateformes numériques de remontée des doléances), et d'intégrer la société civile dans les organes de suivi des projets publics. De plus, une réforme du statut de la fonction publique peut renforcer la responsabilité des agents de l'État, en liant progression de carrière à la qualité de service rendu.

En parallèle, le respect des droits fondamentaux, la justice indépendante et l'égalité d'accès aux services doivent devenir des piliers non négociables. La législature actuelle bénéficie donc d'un contexte favorable — nouveaux élus, renouvellement institutionnel, attentes fortes de la population — pour lancer ces transformations. Si cette dynamique est saisie avec sincérité et rigueur, le Burundi pourra bâtir une gouvernance fondée sur la confiance, capable de mobiliser toutes les forces vives du pays vers un développement inclusif, apaisé et durable.

3.1.2. Garantir un service public de qualité malgré les contraintes financières

Le Burundi se trouve à un tournant décisif : dans un contexte de ressources publiques limitées, les attentes sociales envers l'État ne cessent pourtant de croître. La population, plus jeune, plus connectée et mieux informée, exige des services publics accessibles, efficaces et équitables. Face à cet écart grandissant entre les capacités de l'administration et les besoins des citoyens, la question centrale devient celle de la transformation de l'action publique : comment assurer un service de qualité avec peu de moyens, restaurer la

confiance dans les institutions et saisir cette contrainte budgétaire comme une opportunité de réforme en profondeur ?.

(i) Renforcer un service public affaibli par des ressources limitées: L'État burundais fait face à un affaiblissement notable de la qualité des services publics, directement lié à la faiblesse de ses ressources financières, matérielles et humaines. Pour faire face à ce défi, plusieurs pistes de réforme concrètes peuvent être activées. D'abord, la mobilisation accrue des recettes internes est indispensable : cela passe par la modernisation de l'administration fiscale (numérisation, interconnexion des bases de données, lutte contre la fraude) et l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la formalisation progressive du secteur informel.

Ensuite, l'État devra rationaliser ses dépenses publiques en éliminant les doublons administratifs, en plafonnant les frais de fonctionnement non essentiels et en réorientant les budgets vers les services de base (santé, éducation, énergie, justice). Pour améliorer l'efficacité des ressources existantes, un audit complet des infrastructures et équipements publics doit être mené afin de mieux planifier les investissements prioritaires. Par ailleurs, la mise en place de partenariats public-privé ciblés peut permettre d'alléger la pression budgétaire, notamment dans les secteurs de la santé ou de l'eau.

Enfin, le redressement du service public passe aussi par une politique plus attractive de gestion des ressources humaines : relancer les concours de recrutement, instaurer un système d'évaluation de performance lié à la rémunération, et garantir le paiement régulier des salaires. En combinant ces leviers, l'État pourra non seulement améliorer la qualité du service rendu à la population, mais aussi restaurer la crédibilité de l'action publique.

(ii) Répondre aux besoins d'une population de plus en plus exigeante : Le Burundi se trouve aujourd'hui dans un contexte où sa population, mieux informée et davantage connectée, manifeste des attentes croissantes envers l'État, notamment en matière d'accès équitable aux services de base. Ce renforcement des exigences citoyennes contraste avec l'inefficacité persistante des institutions, particulièrement dans les zones rurales et marginalisées, où l'absence de l'administration publique reste criante.

Pour répondre à ce défi, l'État doit impérativement réinvestir ces territoires, en déployant des services publics de proximité à travers des guichets uniques communaux, des centres multiservices (état civil, santé, éducation, information juridique), et des unités mobiles de prestation (cliniques itinérantes, brigades agricoles, médiateurs locaux). Il faut aussi renforcer la planification participative en impliquant les citoyens dans l'identification des priorités locales via des forums communautaires ou des budgets participatifs. De plus, la lutte contre les pratiques discriminatoires et la corruption au guichet doit être renforcée grâce à des dispositifs de contrôle citoyen (lignes vertes, plateformes de plainte, publication des standards de service). Pour les jeunes et les femmes par exemple, il est urgent de mettre en place des programmes ciblés d'accès à l'emploi public, à la formation et au financement des initiatives locales.

Enfin, l'amélioration de la transparence administrative et la réactivité des institutions, notamment via les technologies mobiles (SMS d'information, applications de suivi des demandes), peuvent contribuer à réduire le fossé entre les attentes légitimes de la population et la réalité du service public.

(iii) Assurer la qualité malgré le manque de moyens : Dans un contexte budgétaire contraint, la question clé pour la législature 2025–2030 n'est pas uniquement « avec combien » l'État burundais doit fonctionner, mais « comment » il utilise ses ressources limitées pour maximiser l'impact des services publics. Assurer la qualité malgré les moyens restreints suppose une transformation en profondeur des pratiques de gestion.

D'abord, une rationalisation stricte des dépenses est nécessaire : audits des budgets ministériels, réduction des doublons, plafonnement des frais de fonctionnement, et recentrage vers des secteurs essentiels comme la santé, l'éducation, l'eau potable et électricité, etc.

Ensuite, il est crucial d'instaurer une gouvernance par les résultats : chaque service public devrait être évalué selon des indicateurs de performance simples, publiés régulièrement, avec des récompenses à la clé pour les

entités les plus efficaces. Par ailleurs, une décentralisation fonctionnelle bien encadrée peut rapprocher l'État des citoyens en confiant aux communes des moyens et compétences clairs, accompagnés d'un encadrement technique. L'innovation joue aussi un rôle clé : la digitalisation des services administratifs (paiement mobile, actes en ligne, plateformes de plaintes) permet d'économiser du temps, de l'argent et de limiter les abus.

Enfin, l'État doit renforcer les partenariats locaux avec la société civile, les confessions religieuses et le secteur privé, notamment dans l'éducation, la santé communautaire ou la formation professionnelle. En ciblant en priorité les zones rurales et les groupes vulnérables, cette approche peut non seulement maintenir un niveau minimal de qualité, mais aussi renforcer la légitimité de l'action publique.

(iv) Réformer en profondeur l'administration publique : La législature 2025–2030 offre une fenêtre d'opportunité stratégique pour transformer en profondeur l'administration publique burundaise, en faisant de la contrainte budgétaire non pas un obstacle, mais un catalyseur de réforme. Dans un contexte de ressources limitées, garantir un service public de qualité exige une administration plus professionnelle, éthique, responsable et orientée vers les résultats.

Cela implique notamment de renforcer la formation continue des agents, d'instituer des évaluations régulières de performance, et de valoriser le mérite à travers des incitations non financières telles que les reconnaissances publiques, les promotions fondées sur les résultats ou les opportunités de formation avancée. Par ailleurs, la responsabilisation doit aller de pair avec un engagement éthique : chaque fonctionnaire doit être conscient de son rôle dans la construction de la confiance publique. L'administration doit également s'ouvrir davantage aux citoyens, en développant des mécanismes de retour d'information (enquêtes de satisfaction, boîtes à suggestions, plateformes numériques de signalement) pour améliorer la qualité et l'adaptation des services.

Enfin, cette réforme exige une volonté politique forte, portée par les plus hautes autorités, pour faire de l'intérêt général et de la performance publique les piliers de l'action étatique. Dans cette perspective, le renouveau administratif n'est pas une option, mais une condition essentielle pour redonner sens, efficacité et légitimité à l'État burundais.

(v) Renforcer l'Etat de droit : Etant donné la faiblesse de l'Etat de droit au Burundi, un certain nombre de pistes de réflexion peut être esquissé. D'abord la séparation des pouvoirs reste fragilisée par l'ingérence de l'exécutif dans les affaires législatives et judiciaires, une autonomie limitée du parlement et de la justice, ainsi que la politisation des nominations aux hautes fonctions publiques. Pour y remédier, il est nécessaire de renforcer les garanties constitutionnelles, d'assurer une réelle autonomie budgétaire des institutions judiciaire et parlementaire, de promouvoir des procédures de nomination transparentes basées sur les compétences et d'ancrer une culture démocratique fondée sur la responsabilité et la reddition de comptes.

Ensuite le Burundi est confronté au défi crucial de garantir le respect effectif des droits humains et de favoriser une réelle ouverture de l'espace public.

Cette situation est aggravée par une méfiance réciproque entre les autorités publiques et les organisations de la société civile. Pour y remédier, il importe de renforcer le cadre légal et institutionnel de promotion et de protection des droits fondamentaux, d'assurer la liberté et la sécurité des acteurs sociaux et des médias, et de favoriser un dialogue régulier et constructif entre l'État et la société civile.

Enfin la corruption et les malversations économiques de toutes natures minent la confiance des citoyens et des partenaires au développement. Pour restaurer la confiance des partenaires au développement et redonner espoir aux citoyens burundais en général et à une jeunesse tentée par l'émigration faute de perspectives, il est indispensable d'engager une lutte implacable contre la corruption et de garantir la transparence dans la gestion des affaires publiques. Cela passe par la réforme en profondeur des procédures de passation des marchés publics, souvent perçues comme confisquées par une

minorité politico-militaire, afin d'assurer une gouvernance fondée sur la responsabilité, l'équité et la méritocratie — conditions essentielles pour bâtir un climat de confiance, attirer financements et investissements et ce faisant offrir de réelles opportunités aux citoyens.

3.2. Opportunités offertes par la nouvelle configuration politique

À la croisée d'une transition politique majeure, le Burundi aborde la nouvelle législature avec une stabilité institutionnelle inédite et une reconfiguration administrative ambitieuse. Ce moment charnière offre une opportunité stratégique pour engager des réformes profondes, à condition qu'elles soient portées par une volonté politique forte, un engagement pour la redevabilité et une gouvernance centrée sur les résultats. Dans ce contexte, la stabilité post-électorale, le redécoupage territorial et les attentes citoyennes convergent pour dessiner les contours d'un nouveau pacte de développement et de modernisation de l'État.

3.2.1. Stabilité institutionnelle favorable à la mise en œuvre de réformes

Le Burundi se trouve aujourd'hui à un tournant décisif de son histoire politique récente. Pour la première fois depuis des décennies marquées par l'instabilité et les tensions, le pays dispose d'un climat institutionnel relativement apaisé et d'une configuration politique centralisée, propice à une action publique cohérente. Cette nouvelle donne constitue une opportunité rare pour engager des réformes profondes. Encore faut-il qu'elle soit portée par une volonté politique forte, orientée vers l'inclusivité, la performance et la redevabilité. C'est dans ce contexte que la législature 2025–2030 est appelée à transformer cette stabilité en levier stratégique de transformation économique, sociale et institutionnelle.

(i) Une stabilité politique relative comme point d'appui : Le Burundi bénéficie d'un contexte institutionnel relativement stable, contrastant avec les périodes d'instabilité chronique des décennies passées. Le cycle électoral de 2025, bien qu'imparfait sur le plan du pluralisme politique, s'est déroulé sans heurts majeurs, avec une transition fluide et la reconduction du parti au pouvoir dans

un climat globalement apaisé. Cette stabilité offre une « fenêtre d'opportunité » (cf. le concept de « *policy window* » de John Kingdon⁹⁶) stratégique pour initier des réformes ambitieuses.

Pour que le cycle électoral de 2025 devienne un véritable moteur de transformation au Burundi, la stabilité politique doit être consolidée et orientée vers le bien commun. Cela passe par un renforcement du dialogue démocratique et de l'inclusion politique, afin que la paix institutionnelle s'appuie sur la participation pluraliste plutôt que sur une domination partisane.

Dans cette perspective, la réactivation stratégique de la Vision Burundi 2040–2060 pourrait servir de boussole nationale pour aligner les réformes sur un horizon de développement partagé et durable. Le gouvernement gagnerait ainsi à capitaliser sur la prévisibilité du contexte politique pour impulser des transformations structurelles, notamment dans la gouvernance économique, la lutte contre la corruption et la modernisation de l'administration.

L'agriculture, pilier du tissu socio-économique burundais, doit être érigée en levier prioritaire de cette dynamique : modernisation des chaînes de valeur, accès au financement, innovation rurale et gestion durable des terres peuvent devenir des vecteurs concrets de croissance inclusive. La centralisation actuelle des décisions pourrait alors être mise au service d'une mise en œuvre cohérente et rapide de ces priorités, à condition d'y associer des mécanismes rigoureux de redevabilité et de suivi. En définitive, la stabilité post-2025 ne doit pas être perçue comme un état figé, mais comme une opportunité stratégique pour raviver la Vision 2040–2060, renforcer la cohésion nationale et améliorer durablement les conditions de vie des citoyens.

(ii) Une configuration de pouvoir propice à la cohérence décisionnelle : Le Burundi entre dans une nouvelle phase politique marquée par la consolidation du pouvoir du CNDD-FDD sur l'ensemble des institutions clés — Présidence, Gouvernement, Parlement, Justice. Cette configuration unifiée, bien qu'elle puisse susciter des interrogations légitimes sur la vitalité du débat

⁹⁶ KINGDON (John W.), op. cit.

démocratique, offre néanmoins un cadre rare de cohérence décisionnelle et de coordination interinstitutionnelle. Dans un pays où les blocages politiques ont souvent entravé la mise en œuvre des politiques publiques, cette unité de commandement représente une opportunité stratégique à ne pas gaspiller.

Le Burundi post-2025 peut tirer parti de la concentration actuelle du pouvoir pour impulser une transformation durable, à condition que cette cohérence s'appuie sur une gouvernance inclusive, transparente et redevable. Dans ce cadre, la mise en œuvre de la réforme du budget-programme en cours doit devenir un levier central, en orientant les ressources limitées vers les services publics les plus porteurs de résultats et en instaurant une véritable culture d'évaluation au sein des institutions. Le renforcement du rôle des organes de contrôle, l'institutionnalisation des consultations multi-acteurs et la création de mécanismes rigoureux de suivi des politiques publiques demeurent essentiels pour garantir l'efficacité de ces réformes.

Parallèlement, la stabilité des nouvelles institutions locales, issue du redécoupage administratif, offre une base solide pour une gouvernance de proximité efficace, soutenue par des communes dotées de compétences et de moyens accrus. Enfin, le Burundi doit capitaliser sur son positionnement géostratégique dans la sous-région, en consolidant la paix, en évitant les tensions inutiles et en valorisant les postes régionaux occupés par ses ressortissants afin de renforcer son influence et d'attirer des partenariats bénéfiques à son développement.

(iii) La stabilité institutionnelle comme opportunité à condition d'avoir une volonté politique affirmée : La stabilité institutionnelle dont jouit actuellement le Burundi constitue un atout stratégique majeur, mais elle ne deviendra une véritable opportunité que si elle s'accompagne d'une volonté politique forte de transformation structurelle. Dans un contexte de concentration du pouvoir, cette stabilité doit être mise au service du progrès plutôt que du statu quo, en orientant les efforts vers la diversification énergétique et la consolidation des bases économiques du pays.

La législature 2025–2030 doit marquer un tournant décisif en faisant de la question énergétique une priorité nationale : développer les capacités de production électrique à partir de sources durables, notamment les panneaux solaires et l'hydroélectricité, tout en assurant une gestion rigoureuse des rares devises étrangères disponibles. Ces dernières devraient être prioritairement affectées à l'importation de carburant, indispensable au fonctionnement des secteurs productifs et des services essentiels. En liant stabilité politique, choix énergétiques stratégiques et gestion prudente des ressources, le Burundi peut poser les fondations d'une croissance inclusive et d'un développement durable, à condition d'une volonté politique claire, cohérente et tournée vers l'intérêt général.

(iv) Prioriser des réformes à fort impact dans un climat apaisé : La stabilité institutionnelle actuelle ouvre une fenêtre d'opportunité stratégique pour engager des réformes ciblées et visibles. Elle offre aux décideurs la possibilité de hiérarchiser les priorités, en mettant en œuvre des actions à fort impact pouvant rapidement améliorer les conditions de vie des citoyens, tout en préparant des transformations plus profondes. Dans cette optique, certains chantiers doivent être placés en tête de l'agenda politique : la digitalisation et la modernisation de l'administration publique, la rationalisation des dépenses et la transparence budgétaire, la mise en œuvre effective de la décentralisation, ainsi que la création d'un environnement favorable à l'investissement et à l'entrepreneuriat. L'extension équitable des services sociaux de base, notamment dans les zones marginalisées, doit également figurer parmi les urgences.

Ce climat apaisé représente aussi un levier de confiance à activer auprès des partenaires techniques et financiers, lesquels restent attentifs à la cohérence, à la transparence et à la stabilité des politiques menées. Leur engagement, indispensable à la réussite de nombreuses réformes, dépendra de la capacité des autorités à démontrer leur volonté de rupture avec les pratiques du passé. Bref, la stabilité actuelle n'est pas une fin en soi, mais une base à valoriser pour impulser des changements concrets et durables. Le défi est désormais de passer de la promesse de stabilité à une réelle dynamique de réformes ambitieuses et inclusives.

3.2.2. Potentiel de redynamisation des territoires

Avec la réduction significative du nombre de provinces et de communes, la réforme territoriale engagée au Burundi constitue l'une des transformations institutionnelles les plus marquantes de ces dernières années. Au-delà de sa dimension technique, elle ouvre une phase nouvelle dans la gouvernance locale, avec un potentiel réel de redynamisation des territoires. Dans un contexte de stabilité politique relative, cette réorganisation peut devenir un levier structurant pour corriger les déséquilibres régionaux, renforcer l'efficacité de l'action publique et rapprocher l'administration des citoyens — à condition d'être accompagnée de politiques adaptées, inclusives et bien pilotées. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'analyse des opportunités et des risques liés à cette nouvelle configuration territoriale.

(i) Un redécoupage administratif porteur de nouveaux équilibres territoriaux :
La réforme territoriale récemment mise en œuvre au Burundi, marquée par la réduction du nombre de provinces et de communes, constitue une évolution majeure de la gouvernance locale. Si ce redécoupage a suscité certaines réticences, il représente également une opportunité stratégique pour rééquilibrer le développement régional et renforcer l'efficacité de l'action publique. En repensant la carte administrative, l'État burundais dispose désormais d'un cadre renouvelé pour mieux répartir les ressources, rapprocher les services de l'administration des citoyens et corriger les inégalités historiques entre les territoires.

La concentration des entités administratives peut permettre la création de structures plus robustes, mieux dotées en moyens humains et financiers, capables de porter des projets de développement ambitieux. À condition toutefois que cette réforme s'accompagne de politiques publiques cohérentes, inclusives et durablement financées. Le succès de ce redécoupage dépendra de la capacité des autorités à renforcer les compétences locales, assurer un transfert effectif de ressources, et promouvoir une gouvernance de proximité fondée sur la participation citoyenne. Bien pensée et bien mise en œuvre, cette réorganisation

territoriale peut devenir un véritable levier pour construire de nouveaux équilibres socio-économiques et renforcer la cohésion nationale.

(ii) Une chance de rationalisation et de recentrage du développement local :

La nouvelle carte administrative du Burundi offre une opportunité unique de rationaliser la gestion territoriale, longtemps freinée par un morcellement excessif et une multiplication de communes peu viables. Ce découpage antérieur avait conduit à une dispersion des ressources, des redondances administratives et une faible coordination entre les échelons locaux. Avec la réduction du nombre d'entités, les autorités disposent désormais d'un levier pour mutualiser les ressources humaines et techniques, favoriser l'émergence de synergies économiques régionales, harmoniser les stratégies locales de développement et réorienter les dépenses de fonctionnement vers des services publics plus accessibles et plus efficaces.

Ce recentrage est d'autant plus crucial pour les zones rurales enclavées, souvent négligées dans les politiques nationales. La consolidation des territoires autour de pôles communaux ou provinciaux restructurés peut favoriser l'apparition de véritables bassins économiques locaux.

En concentrant les investissements dans ces pôles, l'État peut stimuler l'activité agricole, renforcer les petites et moyennes entreprises rurales et améliorer les infrastructures de base — routes, marchés, écoles, centres de santé. Si elle est soutenue par une planification rigoureuse et des mécanismes de gouvernance participative, cette dynamique peut transformer le paysage du développement local au Burundi et réduire durablement les inégalités territoriales.

(iii) Un levier pour renforcer la gouvernance de proximité :

La nouvelle carte administrative du Burundi représente une occasion stratégique de refonder la gouvernance locale sur des bases plus solides et plus proches des citoyens. En consolidant les entités territoriales, l'État peut non seulement professionnaliser les équipes administratives, mais aussi améliorer la planification locale, renforcer la coordination des services et, surtout, redéfinir les rapports entre la population et les autorités locales. Pour que cette réforme

produise ses effets, la législature 2025–2030 devra impérativement l'accompagner de mesures concrètes.

Parmi les priorités figurent la formation ciblée des administrateurs et élus locaux, la dotation des nouvelles entités en ressources budgétaires suffisantes et transparentes, ainsi que la mise en place de mécanismes de redevabilité citoyenne tels que les comités de suivi ou les audits participatifs. Il sera également crucial de veiller à une répartition équitable des services publics, notamment dans les zones excentrées ou enclavées, afin d'éviter que l'élargissement territorial ne se traduise par une marginalisation accrue de certaines populations.

Bien conduite, cette transition peut marquer un tournant dans la relation entre l'État et les citoyens en restaurant la confiance, en renforçant la légitimité des autorités locales, et en instaurant une gouvernance de proximité plus efficace, plus équitable et plus participative.

(iv) Des risques à maîtriser pour ne pas perdre l'opportunité: Le potentiel de redynamisation offert par la nouvelle carte administrative du Burundi ne pourra se concrétiser que si les risques structurels liés à sa mise en œuvre sont anticipés et gérés avec rigueur. L'un des principaux dangers réside dans une centralisation excessive des décisions à Gitega, Bujumbura ou dans les chefs-lieux provinciaux, au détriment de la proximité avec les réalités locales. Sans un renforcement effectif de la décentralisation, cette réforme pourrait éloigner davantage l'administration des citoyens.

Par ailleurs, l'absence de cadres de planification adaptés à la nouvelle configuration territoriale risque de freiner la coordination et l'efficacité des interventions sur le terrain. Le déficit de moyens techniques et humains, notamment dans les zones enclavées, pourrait aussi accentuer le décalage entre les ambitions de la réforme et sa mise en œuvre concrète. Enfin, une redistribution inéquitable des ressources entre les anciennes et les nouvelles entités administratives pourrait générer des frustrations locales, voire des tensions, si certaines communautés se sentent marginalisées ou oubliées.

La nouvelle carte administrative ne doit donc pas être réduite à un simple exercice de rationalisation technique. Elle doit s'inscrire dans une vision stratégique claire, portée par des ressources adéquates, une planification territoriale cohérente et un engagement politique soutenu. La législature 2025–2030 a une responsabilité historique : faire de cette réforme un levier de justice territoriale, de cohésion sociale et de développement inclusif.

Tableau synoptique des défis et des opportunités

Domaine	Principaux défis	Principales opportunités
Politique	(i) Gouvernance autoritaire et domination du CNDD-FDD limitant le pluralisme et l'inclusion politique.	(i) Stabilité institutionnelle post-électorale propice aux réformes profondes.
	(ii) - Faible redevabilité des institutions, corruption endémique et manque d'indépendance de la justice.	(ii) Volonté de réorganisation territoriale pouvant renforcer la gouvernance de proximité.
	(iii) Harcèlement, détentions arbitraires et restriction de l'espace public.	(iii) Possibilité de refonder la légitimité de l'État sur la redevabilité, la transparence et le dialogue citoyen.
	(iv) Méfiance citoyenne vis-à-vis de l'État et faible participation démocratique.	(iv) Vision 2040–2060 offrant un cadre stratégique de long terme.
	(v) Risque d'immobilisme politique malgré une stabilité apparente.	(v) Meilleure cohérence décisionnelle grâce à la centralisation des leviers de pouvoir.
Economique	(i) Dépréciation du franc burundais, inflation persistante et pauvreté extrême.	(i) Stabilité politique permettant d'engager des réformes économiques structurelles.
	(ii) Faiblesse des recettes internes et dépendance à l'aide extérieure sous conditionnalités strictes.	(ii) Réforme budgétaire et introduction du budget-programme pour une meilleure efficacité des dépenses.

	(iii) Corruption dans les marchés publics et capture économique par les élites politico-militaires.	(iii) Modernisation de la fiscalité et digitalisation de l'administration publique
	(iv) Chômage massif, économie informelle dominante et faible diversification.	(iv) Développement de l'agriculture comme levier de croissance et de sécurité alimentaire
	(v) Infrastructures insuffisantes (énergie, routes, TIC) freinant l'investissement.	(v) Potentiel énergétique (hydroélectricité, interconnexions régionales).
		(vi) Positionnement géostratégique du Burundi dans la région et ouverture aux partenariats.
Social	(i) Services publics dégradés (santé, éducation, justice, eau, énergie).	(i) Nouvelle carte administrative permettant de renforcer la décentralisation et la gouvernance locale.
	(ii) Inégalités sociales et territoriales croissantes, pauvreté rurale persistante.	(ii) Possibilité de moderniser le service public via la digitalisation et la gestion par résultats.
	(iii) Flux migratoires et exode des jeunes diplômés face au chômage et au manque d'opportunités.	(iii) Dynamisation du capital humain (éducation, formation, jeunesse).
	(iv) Faible performance et éthique dans la fonction publique.	(iv) Partenariats public-privé pour l'amélioration des services sociaux de base
	(v) Corruption au guichet et discrimination dans l'accès aux services.	(v) Mobilisation citoyenne accrue grâce aux outils numériques et aux mécanismes participatifs.

Conclusion partielle

Au terme de cette analyse, la législature 2025–2030 représente pour le Burundi une fenêtre décisive pour refonder l'action publique sur des bases solides, durables et légitimes. Entre défis urgents — rétablir la confiance, améliorer la qualité des services publics, réformer la gouvernance — et opportunités réelles offertes par une nouvelle stabilité politique et une reconfiguration administrative ambitieuse, le pays dispose désormais des leviers nécessaires pour engager une transformation profonde. À condition de mobiliser une volonté politique ferme, de renforcer la redevabilité et d'ancrer les réformes dans une logique de résultats, cette période pourrait marquer le début d'un nouveau contrat social entre l'État et ses citoyens.

Conclusion

La législature 2025–2030 s'ouvre au Burundi dans un contexte de profonds bouleversements institutionnels, économiques et sociaux. Portée par une réforme territoriale d'ampleur et une centralisation politique inédite, cette nouvelle phase politique offre à la fois des opportunités de modernisation de l'État et des risques réels de recentralisation autoritaire. Si la rationalisation des structures administratives peut, en théorie, améliorer l'efficacité publique, elle ne portera ses fruits que si elle s'accompagne d'une véritable décentralisation opérationnelle, inclusive et équitable.

Parallèlement, la grave crise économique — marquée par une dépréciation monétaire persistante, une inflation galopante et des pénuries critiques — met en péril la cohésion sociale et la légitimité de l'action publique. Les vulnérabilités structurelles de l'économie burundaise, combinées à une gouvernance encore faiblement réactive, exposent le pays à une instabilité prolongée si des réponses audacieuses ne sont pas rapidement engagées.

Cependant, cette période charnière offre également une occasion rare : celle de refonder le contrat social, en rétablissant la confiance citoyenne, en consolidant les contre-pouvoirs et en modernisant les services publics dans un esprit d'équité et de redevabilité. La stabilité politique actuelle, bien que fragile, peut devenir un levier puissant si elle s'appuie sur une gouvernance plus ouverte, planifiée, et orientée vers les résultats. La réussite de cette transition dépendra donc moins des réformes en elles-mêmes que de leur capacité à être portées par une volonté politique ferme, à impliquer les citoyens, et à produire des changements tangibles dans la vie quotidienne des Burundais.

Eléments bibliographiques

1. ACEMOGLU (Daron) & ROBINSON(James), 2012, *Why Nations Fail*, Crown Publishing, New York
2. ALSTON (Philip), 2005, *Non-State Actors and Human Rights*, Cambridge, Cambridge University Press
3. AZFAR (Omar) et al., 1999, « Decentralization, Governance and Public Services: The Impact of Institutional Arrangements », College Park, Maryland
4. BAD, 2023, Burundi. Impulser la transformation du Burundi par la réforme de l'architecture financière mondiale, Rapport interne.
5. BANQUE MONDIALE, 2024, Rapport pays 2024 Impulser la transformation du Burundi par la réforme de l'architecture financière mondiale
6. BARRIENTOS (Armando) & HULME(David), 2008, *Social Protection for the Poor and Poorest*, Palgrave
7. BAYART (Jean-François) et al.,1997, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Karthala
8. BEN ALI (Mohamed Sami) & SASSI (Seifallah), 2016, *The Corruption-Inflation Nexus: evidence from developed and developing countries*, The B.E. Journal of Macroeconomics, De Gruyter, volume 16, numéro 1
9. BIERSCHEK (Thomas) & OLIVIER DE SARDAN (Jean-Pierre), 2014, *States at Work*, Lyden/Boston, Brill
10. BRECHENMACHER (Saskia), 2017, *Civil Society Under Assault, Repression and Responses in Russia, Egypt and Ethiopia*, Carnegie Endowment for International Peace.
11. BURUNDI/MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, 2022, Plan sectoriel de l'Education, Bujumbura
12. CAROTHER (Thomas), 2022, *Confronting the Weakest Link: Aiding Political Parties in New Democracies*, Carnegie Endowment for International Peace
13. CARVER (Richard), 2014, *Human Rights Quarterly*, Vol. 36

14. CHEMOUNI(Benjamin), 2014, « Explaining the design of the Rwandan decentralization: elite vulnerability and the territorial repartition of power », *Journal of Eastern African Studies*, Vol. 8, No. 2, pp. 246-262
15. COLLIER (Paul), 2007, *The Bottom Billion*, Oxford University Press, Oxford, p.89 (
16. FAGUET (Jean-Paul), 1997, *Decentralization and Local Government Performance* (FAO / LSE
17. FAO, 2006, *Comprendre, analyser et gérer un processus de décentralisation. Le modèle RID-IFQ et son utilisation*, Rome, Institut pour le développement rural.
18. FMI, *Good Governance in Sub-Saharan Africa: Opportunities and Lessons*, Newiak, Segura-Ubiergo, Wane, IMF, Washington DC, 2022
19. GANDHI (Jennifer) & PRZEWORSKI (Adam), 2006, *Authoritarian Institutions and the Survival of Autocrats*, Cambridge University Press, Cambridge
20. GREENE (Kenneth F.), 2010, *The Political Economy of Authoritarian Single Party Dominance*, University of California Press, Berkeley
21. HADENIUS (Axel) & TEORELL (Jan), 2007, *Pathways from Authoritarianism*, Johns Hopkins University Press, Baltimore
22. HICKEY (Sam) (Ed.) et al., 2013, *The Politics of Inclusive Development: Interrogating the Evidence*, Oxford University Press
23. HIRSCHMAN (Albert), 1970, *Exit, Voice, and Loyalty*, Harvard University Press
24. HOPE (Kempe Ronald), 2023, *Corruption, Sustainable Development and Security Challenges in Africa*, Springer
25. HOPGOOD (Stephen), 2013, *The Endtimes of Human Rights*, Ithaca, New York, Cornell University Press
26. IMF, 2023, *Resilience to Shocks, IMF Annual Report*
27. JACQUEMOT (Pierre), 2007, *Afrique : la gouvernance contre l'État ?*, Paris, Ed. L'Harmattan
28. KRUGMAN (Paul), 2018, *International Economics*, Pearson, Boston
29. LEONARD (David K.), 2013, *Social Contracts, Networks and Security in Tropical Africa Conflict States: An Overview*, IDS Bulletin Volume 44 Number 1 January

30. LEVITSKY (Steven) et WAY(Lucan), 2010, *Competitive Authoritarianism*, Cambridge University Press, Cambridge.
31. LI(Yiran), et al., 2024, *In the Shadow of Administrative Decentralization: The Impact of Devolution on Subnational Service Provision*, in American Review of Public Administration, SAGE Publications
32. LINZ (Juan), 1978, *The Breakdown of Democratic Regimes*, Johns Hopkins University Press
33. LOUNGANI (Prakash) & SWAGEL (Philip), 2001, *Sources of Inflation in Developing Countries*, IMF WP
34. MAPAKO (Maxwell) & MBEWE(Abel), ed. 2005, *Renewables and Energy for Rural Development in Sub-Saharan Africa*, Zed Books Ltd
35. MEDARD (Jean-François), (dir.) 1991, *États d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise*, Karthala, Paris, 1991
36. OIM, 2024, République du Burundi/Profil 2024, Indicateurs de gouvernance des migrations
37. OLIVIER DE SARDAN (Jean-Pierre), 2015, *La rigueur du quotidien : La gouvernance par le bas en Afrique de l'Ouest*, Karthala, Paris
38. ÖZSAHIN (Şerife) & ÜÇLER (Gülbahar), 2017, "Sources of Corruption on Inflation in Developing Countries", MDPI, Basel (Suisse)
39. PIKETTY (Thomas), *Capital au XXIe siècle*, Paris, Seuil.
40. PNUD, 2020, *Relatório de Desenvolvimento Humano em Cabo Verde*, New York,
41. REINHART (Carmen M.) & ROGOFF (Kenneth S.), 2009, *This Time is Different. This Time is Different: Eight-Centuries of Financial Folly*, Princeton, Princeton University Press.
42. RODRIK (Dani), 2007, *One Economics, Many Recipes*, Princeton, Princeton University Press
43. ROGOFF(Kenneth), 2016, *The Curse of Cash*, Princeton University Press, Princeton
44. ROSANVALLON (Pierre), 2008, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Seuil, Paris.
45. ROSANVALLON (Pierre), 2011, *La société des égaux*, Paris, Seuil
46. SACHS (Jeffrey), 2005, *The End of poverty*, Penguin Press, New York,
47. SCOTT(James C.), 1990, *Domination and the Arts of Resistance*, Yale University Press

48. SEN (Amartya), 1999, *Development as Freedom*, Oxford University Press
49. SENTAMBA (Elias), Quelle gouvernance dans la gestion du risque d'incendie au Burundi ? Cas du marché central de Bujumbura, RIDEC, Vol. 1, août 2013, pp.109-127
50. SMITH (Anne), 2006, *Human Rights Quarterly*, Vol. 28
51. SOVACOOOL (Benjamin K.), et al., 2013, *Energy Security and Justice*, Cambridge Routledge.
52. STIGLITZ (Joseph), 2002, *Globalization and Its Discontents*, W.W. Norton & Company, New York
53. STIGLITZ (Joseph), 2012, *The Price of Inequality*, W.W. Norton.
54. STRACHWITZ (Rupert Graf) & TOEPLER (Stefan), 2022, *Contested Civic Spaces in Liberal Democracies*, Boston.Berlin, De Gruyter.
55. STRIFFOLINO (Kathryn), 2014, *Preparedness Saves Lives and Money*, Humanitarian Policy Group Briefing Paper, ODI, London, 2014
56. TOCHUKWU (Benedict), 2023, *Corruption and Governance in Africa: An Insight*”, IGI Global,
57. TSIANG (Sho-Chieh), 1984, *Theories of Inflation in Less Developed Countries*, Taipei
58. UNICEF & BIT, 2025, *Burundi Social Protection Snapshot*, Bujumbura
59. VOTH (Hans-Joachim) et OCAMPO (José Antonio) *The Culture of Judicial Independence* (Shetreet & Forsyth, Brill, 2012
60. WILLIS-SHATTUCK (Mischa) et al. 2008, *Motivation and Retention of Health Workers in Developing Countries: A Systematic Review*, BMC Health Services Research
61. WUNSCH (James S.), 2001, *Decentralization, Local Governance and 'Recentralization' in Africa* , Wiley, Oxford.